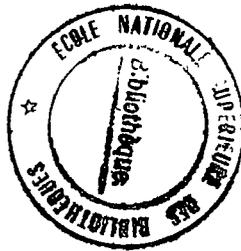


ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT
DE LA LECTURE PUBLIQUE
A VILLEURBANNE DE 1977 à 1987

(The development policy of Villeurbanne's public library from 1977 to 1987)



Mémoire présenté par Paul NADI-NADI

Sous la direction de :

M. Henri COMTE

et de

Mme Anne-Marie BERNARD

VILLEURBANNE
E.N.S.B.
1987

23 ème promotion

Année : 1987

Etude de l'évolution de la lecture publique à Villeurbanne de 1977 à 1987. Les facteurs du changement, la redéfinition des objectifs, l'articulation des objectifs et des moyens.

(A study of the public library evolution in Villeurbanne from 1977 to 1987. The causes, definition of aims, articulation of aims and means)

A mon oncle Elkana BAHA,

"graine précocement élue par le
Destin pour renaître à la vie en
fécondant la Terre".

"Si la municipalité est éclairée et compréhensive, la bibliothèque peut se développer harmonieusement : on pourrait citer certaines d'entre elles comme des modèles... Mais s'il en est autrement, le mal est pratiquement sans remède"

L. Wetzel, Etudes sur la réforme des bibliothèques françaises, 1940.

REMERCIEMENTS

Je remercie tout le personnel de la B.M. de Villeurbanne pour l'aide inestimable qu'il m'a fournie, sous la responsabilité de Mme Anne-Marie BERNARD dont les remarques et les conseils ont permis la réalisation de ce travail.

C'est ici le lieu d'exprimer ma profonde gratitude aux corps enseignant et administratif de l'ENSB qui n'ont ménagé aucun effort pour me faire acquérir de solides connaissances en bibliothéconomie.

Mes remerciements s'adressent enfin et tout particulièrement à Monsieur Henri COMTE qui m'a suggéré ce travail et m'a suivi tout au long de son élaboration.

Que tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre m'ont aidé dans ce travail trouvent ici, l'expression de ma reconnaissance.

TABLE DES MATIERES

<u>I - La redéfinition des objectifs municipaux</u>	
<u>en matière de lecture publique</u>	p 3
A - Les facteurs du changement	p 3
a - La désuétude des structures anciennes	p 3
b - Le rôle des bibliothécaires	p 3
c - La volonté de la municipalité	p 4
d - L'intervention de l'Etat	p 4
B - La formulation des objectifs	p 5
a - Le "manifeste municipal" et le "plan d'action culturelle"	p 6
b - La convention de 1982 entre l'Etat et la commune	p 7
<u>II - La mobilisation de moyens importants au service</u>	
<u>d'actions nouvelles</u>	p 9
A - L'action vers les quartiers excentrés	p 9
B - La réalisation de la médiathèque du Tonkin	p 9
C - L'action vers les jeunes et les collectivités	p 10
D - La "Maison du livre, de l'image et du son".....	p 11
<u>Bibliographie</u>	
<u>Annexes</u>	
<u>Annexes I</u> : Extraits du "manifeste municipal" et du "plan d'action culturelle" ; extraits de la convention entre l'Etat et la ville.	
<u>Annexes II</u> : Extraits des délibérations du conseil municipal.	
<u>Annexes III</u> : Panorama de la presse locale au sujet de la lecture publique à Villeurbanne	

INTRODUCTION

Il est unanimement reconnu aujourd'hui que la lecture publique a, en France, accumulé un retard considérable sur le niveau de développement atteint par de nombreux pays industrialisés. En effet, ce n'est qu'après 1968 que les premiers équipements modernes de lecture publique ont vu le jour et que, grâce à l'action conjuguée de l'Etat et de certaines municipalités, un lent mouvement de développement s'est amorcé. La ville de Villeurbanne fait partie aujourd'hui de ces municipalités qui ont adopté une politique volontariste de développement de la lecture publique et qui démontrent désormais que les bibliothèques municipales ne sont plus des services en marge de la vie de la cité, mais constituent bien l'une des priorités des communes.

La création de la bibliothèque municipale de Villeurbanne remonte à 1933, date à laquelle elle a été installée à l'Hôtel de Ville. Quelque 7 500 volumes y sont rassemblés et l'activité de la bibliothèque est très peu importante. C'est en 1949 que les aménagements lui permettent d'amorcer une certaine progression. Une politique d'acquisition s'instaure et ceci grâce à un effort financier de la ville mais aussi des dons de particuliers. La bibliothèque s'ouvre ainsi aux ouvrages d'étude, aux revues et aux journaux. Toutefois, la bibliothèque n'occupe que l'actuelle salle de lecture du deuxième étage de l'Hôtel de Ville où s'effectuent non seulement les prêts et consultation sur place, mais s'y trouve aussi le magasin. En 1950 donc, on installe le magasin au 3^e étage, et l'on institue dans la salle de lecture deux sections : l'une pour les adultes et l'autre pour les enfants. Dès 1955, on note la création du service de prêt aux collectivités (entreprises, centres sociaux ...), et en 1960 s'ouvre une annexe de la bibliothèque spécialement réservée aux jeunes. L'ouverture de la bibliothèque des jeunes désengorge la bibliothèque qui peut ainsi s'ouvrir d'avantage aux adolescents. En 1968, un libre-accès de 10 000 volumes est aménagé au premier étage et le deuxième étage qui jusque-là formait l'ensemble de la bibliothèque sert uniquement de salle de lecture d'une centaine de places. Dès lors, la croissance régulière des services de la bibliothèque se heurte

à des difficultés au demeurant assez classiques, les finances notamment. Le budget annuel de fonctionnement représente déjà une somme de deux millions d'anciens francs dont 95 % à la charge de la ville et 5 % provenant d'une subvention de l'Etat.

Dès 1977, s'amorce un tournant décisif dans le développement de la lecture publique à Villeurbanne, marqué par une idée plus poussée de décentralisation et de la promotion de la lecture. Il s'agit pour la municipalité d'instaurer une politique de la lecture publique pour le plus grand nombre ; l'installation dans l'agglomération de l'Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques, du campus universitaire de la Doua et de grandes écoles (IRA, INSA...) créé pour Villeurbanne une obligation d'offrir une prestation culturelle de qualité. Ainsi, il semble intéressant d'étudier, il est vrai de façon très limitée, les facteurs de réussite ou les causes d'éventuelles insuffisances de cette politique, tant dans sa conception que dans sa réalisation.

Seront abordés pour cette étude les caractères administratifs de l'évolution de la lecture publique à Villeurbanne de 1977 à 1987 à travers le processus de formulation des objectifs (I). La revue des divers aménagements (II) permettra d'évaluer le bilan et les perspectives.

PREMIERE PARTIE

La redéfinition des objectifs municipaux en matière
de lecture publique

I - LA REDEFINITION DES OBJECTIFS MUNICIPAUX EN MATIERE DE LECTURE PUBLIQUE

La lecture publique en 1977 à Villeurbanne, traverse une période de crise. En effet, si la bibliothèque municipale installée dans les bâtiments de l'Hôtel de Ville, et sa section jeune dans les locaux de l'école primaire Edouard Herriot existent depuis de nombreuses années, elles n'avaient pas jusque là obtenu des moyens propres à leur assurer un dynamisme certain. L'année 1977 sera, avec l'arrivée d'une nouvelle équipe municipale, le point de départ d'une politique culturelle inscrivant le développement de la lecture publique parmi les axes prioritaires de son action.

A - Les facteurs du changement

a> La désuétude des structures existantes

En 1977, la bibliothèque municipale de Villeurbanne est riche de 140 000 volumes. Plus de 7 200 lecteurs sont inscrits à la bibliothèque centrale et 1 090 à la bibliothèque des jeunes. Par le prêt aux collectivités ce sont 4 000 volumes qui ont été déposés. L'éloquence de ces chiffres trahit l'étroitesse de la quinquagénaire bibliothèque municipale. Les locaux, conçus pour 82 000 habitants d'alors, totalisent moins de 1 000 m² pour une population de 120 000 habitants, et s'avèrent ainsi inadaptés non seulement aux collections, mais aussi à l'ensemble du personnel et aux usagers. Les livres ne sont pas tous en libre-accès, ce qui ne favorise pas le rapport livre-lecteur. Par ailleurs, les services municipaux dans le reste de l'Hôtel de Ville commencent eux aussi à se sentir à l'étroit, l'aile droite abritant la bibliothèque municipale serait toute indiquée pour leur extension. Mais si à la bibliothèque, l'ensemble du personnel mesurait à ses dépens l'insuffisance des locaux, encore fallait-il que les seules personnes ayant pouvoir d'agir soit sensibilisées.

b> Le rôle des bibliothécaires

Au départ de toute politique culturelle se sont toujours placés les différents rapports de fonctionnement rédigés

par les professionnels à l'intention des élus. En effet, ces rapports ont pour but de présenter les fonctions de leurs bibliothèques pendant les douze derniers mois, de façon à proposer aux élus les objectifs à déterminer pour les années suivantes. Les responsables de la bibliothèque municipale de Villeurbanne de 1977 à 1987 (Mlle Faisant, puis actuellement Mme Anne-Marie Bernard) n'ont pas failli à cette tâche essentielle. Si dans leurs rapports annuels adressés à la ville l'on retrouve toujours un besoin de moyens supplémentaires, à Villeurbanne, les bibliothécaires ont surtout eu à préciser les besoins en locaux, en matériel et en personnel. Dans un des rapports de Mademoiselle Faisant (bibliothécaire jusqu'en 1982) l'on note que "... tous les efforts tentés pour développer la lecture publique à Villeurbanne à travers la centrale, se heurtent à l'obstacle des locaux ; saturés pour les magazines, où, depuis 1977 il n'y a plus de place pour conserver et classer les revues ; insatisfaisant malgré beaucoup d'ingéniosité pour le public (pas de local de conférence, ni d'exposition) ; inexistant pour le personnel (pas de bureaux pour les sous-bibliothécaires)".

Cette action de sensibilisation des élus, si elle n'a pas été la clé même du changement, s'est toutefois traduite par de précieuses indications des bibliothécaires sur les besoins de la lecture publique à Villeurbanne.

c> La volonté de la municipalité

Avant même son élection, l'équipe municipale de Monsieur Charles Hernu se préoccupait déjà dans "son manifeste municipal" de la promotion et de la décentralisation de la culture. Neuf mois après son élection en mars 1977, la municipalité de Villeurbanne inscrivait "le développement culturel parmi les axes prioritaires de sa politique". Elle élaborait alors un "plan d'action culturelle" qui traçait la voie pour les cinq années à venir. Une convention avec l'Etat en 1982 faisait ressortir les grandes orientations de la municipalité pour son deuxième mandat, dans le domaine culturel.

d> L'intervention de l'Etat

Le rôle du Ministère de la culture n'a cessé de se

développer au cours des vingt dernières années. Parmi les orientations nouvelles, l'on peut relever :

- l'effort entrepris pour inciter et promouvoir la création,

- la réduction des inégalités devant la culture : diversification et élargissement des publics, les jeunes, les travailleurs, les handicapés, les migrants, les quartiers défavorisés, les établissements hospitaliers, le milieu carcéral, les zones rurales,

- la décentralisation et l'irrigation culturelle du pays, en l'occurrence par le rééquilibrage des crédits en direction de la province et le renforcement des structures régionales,

- le dialogue avec les collectivités territoriales: définition de politiques culturelles concertées et d'actions communes par l'intermédiaire notamment comme à Villeurbanne, de conventions culturelles et de subventions.

B - La formulation des objectifs

L'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique culturelle suppose une réflexion préalable, d'autant plus nécessaire que la culture prend aujourd'hui une place importante dans la vie locale et municipale. "La culture n'est pas un ornement que l'on s'octroie comme un luxe,.... après tout le reste". Cette formule de Mr Jean-Jack Queyranne, maire-adjoint de Villeurbanne, est aujourd'hui partagéé par de nombreuses municipalités. Dans quel but, avec qui, pour qui ? En quoi peut-elle être facteur d'évolution, de changement social ? Autant de questions générales qui peuvent servir à motiver les choix culturels.

A Villeurbanne, le choix des orientations culturelles dans le domaine de la lecture publique depuis 1977 est défini dans le "manifeste municipal". Cependant il faut rappeler l'importance du travail réalisé par les professionnels en liaison avec les élus. Ainsi les axes prioritaires dégagés sont les suivants :

- l'accès direct aux livres et aux sources d'information.

- la diversification des publics en atteignant de nouveaux,

- l'ouverture à de nouveaux média.

Pour Mr Charles Hernu, Maire de Villeurbanne, "si le livre reste l'outil essentiel de transmission du savoir, d'autres techniques se développent et prennent une part croissante dans la diffusion de la culture. Les bibliothèques ne pouvaient rester à l'écart de ce mouvement qui conduit à l'élargissement de leurs missions". En somme, il s'agirait pour Villeurbanne d'assurer une culture de qualité pour tous en s'intéressant aux classes les plus défavorisées.

Mais comment y arriver ? En effet, ces objectifs dégagés dans le "manifeste municipal" ont été clairement définis dans le "plan d'action culturelle" rédigé en décembre 1977 et complétés par la convention de 1982 avec l'Etat (textes précités). Le dépouillement du contenu de ces textes semble nécessaire pour cerner les objectifs visés.

a> Le "manifeste municipal" et le "plan d'action culturelle"

Il s'agissait pour l'équipe municipale dès son élection de renforcer le rôle de la bibliothèque comme carrefour culturel ce qui impliquait le développement des services existants (prêts, libre-accès) de la bibliothèque des jeunes, des prêts aux collectivités, et la création d'un bibliobus.

1) L'acquisition des livres en langues étrangères afin de permettre aux étudiants, linguistes de Villeurbanne et aux membres de diverses communautés étrangères résidant à Villeurbanne de disposer d'un choix suffisant d'ouvrages rédigés en langue originale.

2) Pour la section jeunesse de la bibliothèque, l'orientation sera portée sur une action auprès des responsables des établissements scolaires pour inciter les enfants rattachés à certains groupes scolaires de Villeurbanne de fréquenter la bibliothèque des jeunes. De même il fallait programmer des visites des classes à la bibliothèque.

3) La création d'un service de bibliobus permettra d'assurer les services de la bibliothèque municipale sur tout le territoire de la ville et jouera ainsi le rôle d'une véritable annexe ambulante. Ce bibliobus stationnera aux emplacements des futures "maisons pour tous", de façon à leur passer le relais dans l'avenir, à proximité des groupes scolaires et près des marchés.

b> La convention culturelle entre l'Etat et la commune

Cette convention manifeste le soutien du Ministère de la culture aux perspectives du développement culturel que la municipalité a tracé dans son "plan d'action culturelle". Dans ce texte, les secteurs choisis par l'Etat et la ville concernaient la lecture publique, le cinéma, les arts plastiques, le milieu scolaire et les jeunes.

Dans le domaine de la lecture publique il s'agissait :

1) De créer autour de la lecture publique un processus d'animation. Ce service qui jusque là était dirigé par une seule personne et agissant en direction de l'enfance, des adolescents, des adultes (rencontres auteurs-lecteurs) devait être agrandi pour une action ouverte et régulière en direction des personnes âgées dans les quatre résidences et associations diverses réparties sur la commune. Une nouvelle expérience devrait se développer dans les crèches et les garderies, par la présentation de livres d'images aux parents et aux personnels.

2) De concevoir la construction d'une nouvelle bibliothèque centrale, une véritable "maison du livre, de l'image et du son", devant permettre de se doter des "équipements de l'an 2000". Une nouvelle bibliothèque donc, dans un nouveau bâtiment avec un mode de gestion entièrement informatisé. La "maison du livre, de l'image et du son" c'est, selon Monsieur Charles Hernu, "non seulement doter la bibliothèque municipale de locaux plus vastes et mieux adaptés, c'est aussi, après d'autres grandes villes de notre région, se donner un outil à la dimension de notre cité. Mais c'est surtout faire le choix des exigences de notre temps".

3) La construction d'une bibliothèque annexe

La construction d'un CES dans le quartier du Tonkin qui comptera 10 000 habitants a donné une occasion de créer une médiathèque annexe de la bibliothèque centrale. La réalisation de la médiathèque prévue alors courant 1983 a été décidée lors des délibérations prises en conseil municipal du 21 décembre 1981 et a fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Ministère de la Culture.

Au titre de la convention, le Ministère de la Culture a affecté un crédit supplémentaire de 160 000 francs à la municipalité, afin de l'aider à développer ses capacités d'action en matière de lecture publique.

Secteurs d'intervention :	Apports ville de Villeurbanne proposé au budget 1983	Apport du Ministère de la Culture
Animation : 1 poste animation 1983	60 000 F	60 000 F
Bibliothèque centrale étude (réalisation)	50 000 F	50 000 F
Médiathèque du Tonkin : 1 poste technicien 1983	120 000 F	50 000 F
TOTAUX	230 000 F	160 000 F

Tableau récapitulatif financier

DEUXIEME PARTIE

La mobilisation de moyens importants au service
d'actions nouvelles

II - LA MOBILISATION DE MOYENS IMPORTANTS AU SERVICE D'ACTIONS NOUVELLES

Il semble intéressant d'inventorier les moyens déployés par la municipalité pour atteindre ses objectifs tant sur le plan structurel que fonctionnel. En effet, dès 1978, l'action a porté vers les Villeurbannais des quartiers éloignés de la bibliothèque centrale ; un vaste effort de décentralisation culturelle a été entrepris, des livres sont déposés dans les usines, et aujourd'hui, la "Maison du livre, de l'image et du son" n'est plus un simple projet.

A - L'action vers les quartiers excentrés

La première initiative de la municipalité a été la création en 1978 d'un service de prêt par bibliobus de 3 000 volumes dont 50 % réservés aux adultes et 50 % aux jeunes. Le bibliobus dessert aujourd'hui une vingtaine de points à travers la ville en commençant par les quartiers les plus éloignés de la bibliothèque centrale. Le service de prêt par bibliobus a entraîné la création de deux postes de sous-bibliothécaires et de chauffeur, auxquels s'ajoute en 1979 un employé de bibliothèque. Le service se développe régulièrement, sauf dans les quartiers St Jean et du Tonkin où une certaine saturation avait été observée.

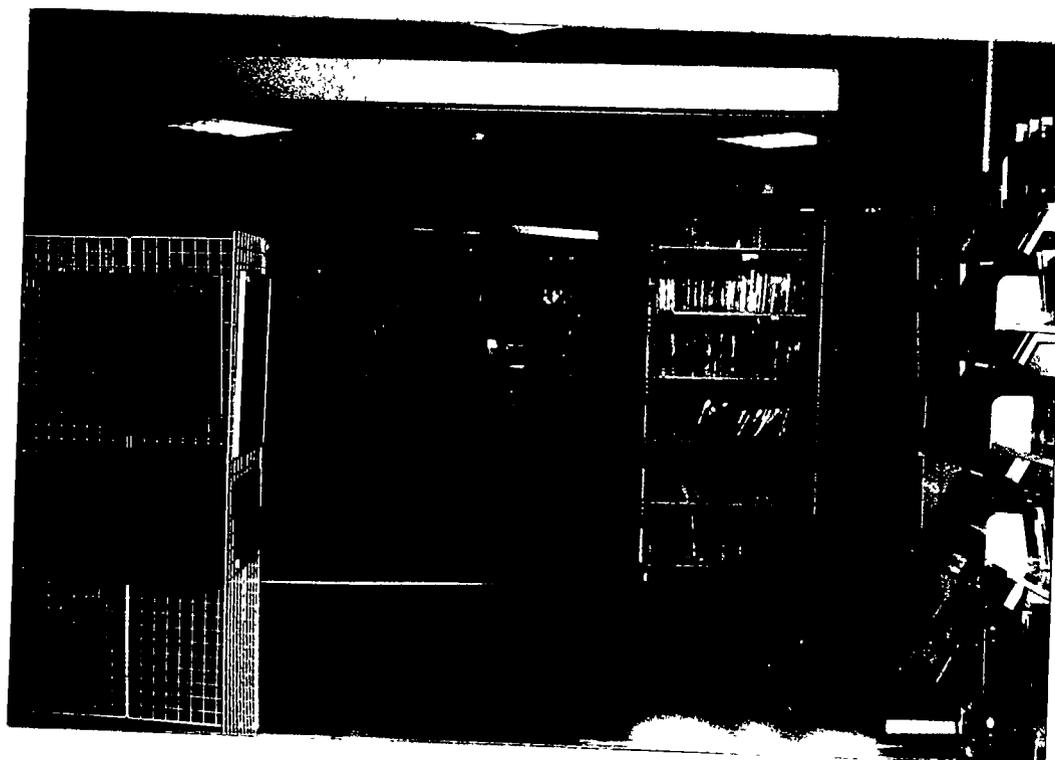
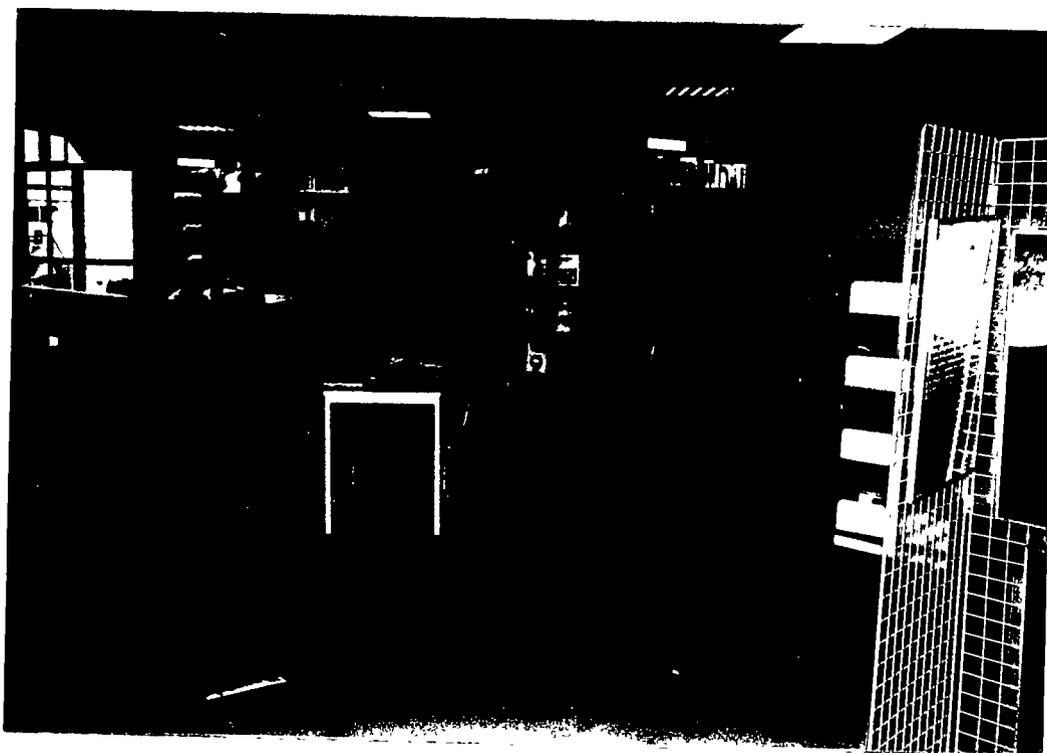
B - La réalisation de la médiathèque du Tonkin

La demande réelle existant au quartier du Tonkin a encouragé la construction d'une bibliothèque annexe. Cette bibliothèque multimédia, avec une nouvelle équipe de sept personnes dont un bibliothécaire et deux sous-bibliothécaires, accueillent ses premiers lecteurs le 1er décembre 1984. Les locaux, d'une surface de 570 m² ont été estimés à 3 100 000 F.

Les frais d'équipement qui englobent le matériel audiovisuel et d'informatique s'élèvent à 2 000 000 F dont 650 000 F pour le mobilier.

La réalisation a bénéficié d'une subvention de l'Etat de 50 % non compris des crédits alloués pour l'achat des livres

LA MEDIATHEQUE DU TONKIN



PHOTOS 1 et 2 : la salle de lecture-adultes

100

101

102

103

104

105

106

107

108

109

110

111

112

113



PHOTOS 5 et 6 : la discothèque

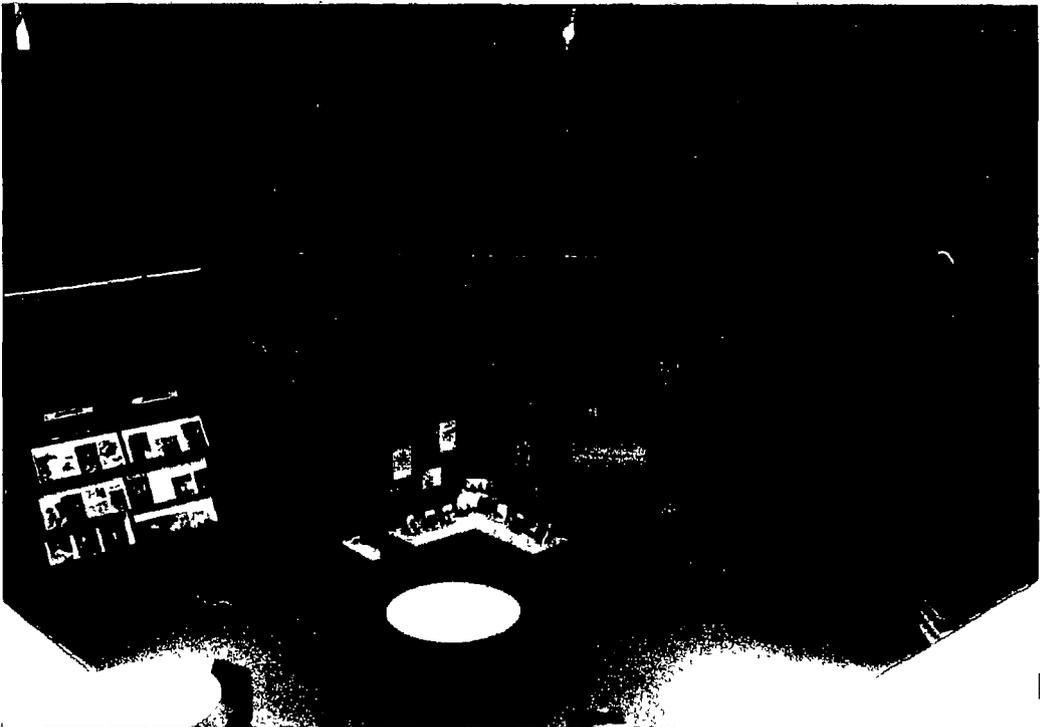
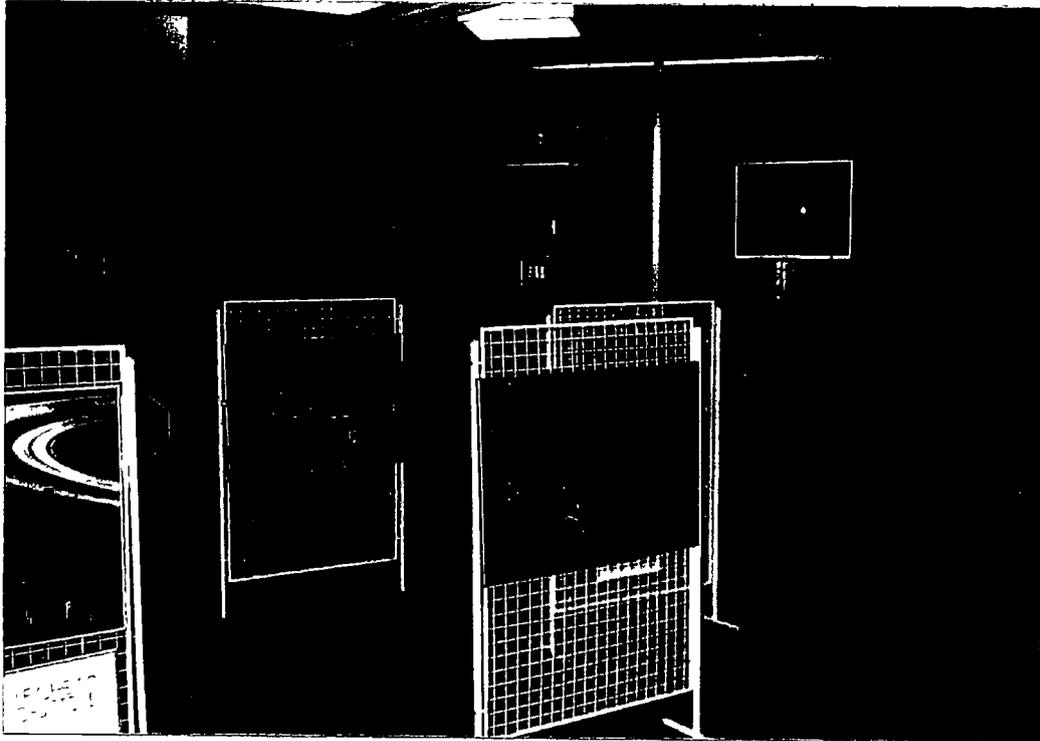


PHOTO 7 : la salle d'expositions, animation et vidéo

PHOTO 8 : le C.D.I. intégré à la médiathèque du Tonkin

et des disques.

Le succès de la médiathèque du Tonkin a prouvé de nouveaux besoins en matière de prêts de livres, mais aussi des disques. C'est surtout ce secteur qui explique le chiffre important d'inscrits dans cette bibliothèque de quartier. En effet, la médiathèque en 1985 était la seule sur l'agglomération à proposer le prêt des compacts disques, près de 700 au total. La discothèque attire non seulement les Villeurbannais de tous les quartiers, mais encore les habitants des communes environnantes. Aujourd'hui, sur un fonds total de 25 000 documents, la médiathèque compte 5 000 documents sonores ; 3 240 adultes sont inscrits, dont 1676 empruntent des disques ; la section jeunes comprend 1 478 abonnés.

C - L'action vers les jeunes et les collectivités

Cette action a porté sur la création en 1981 d'un poste de sous-bibliothécaire chargé de l'animation des jeunes et des personnes âgées. Cet emploi pourvu à mi-temps, de juin à décembre a été transformé en plein temps au 1er janvier 1982. De même, plus de 2 000 livres d'enfants sont confiés à la salle polyvalente (gestion Léo Lagrande). Le sous-bibliothécaire chargé de ce service est intégré dans le personnel municipal en 1982.

L'investissement a également porté sur le transfert du service des prêts collectifs dans un nouveau local plus vaste et mieux aménagé. Le service des prêts aux collectivités comptent aujourd'hui 40 points de desserte parmi lesquels les établissements scolaires, les centres sociaux, les comités d'entreprise et les centres de personnes âgées. Sur le plan fonctionnel, l'action s'est accentuée vers les centres sociaux et les clubs du 3^e âge. Une mutation est en cours au sein des entreprises. Les salariés avaient, au cours des dernières années, confié à leurs comités d'entreprise le soin de choisir leurs lectures. Des associations telles que "Travail et Culture" avait participé à l'élaboration de bibliothèques d'entreprises. Aujourd'hui, les options changent. Les entreprises et leurs salariés souhaitent une politique de lecture plus évolutive. Quelques unes d'entre elles, à

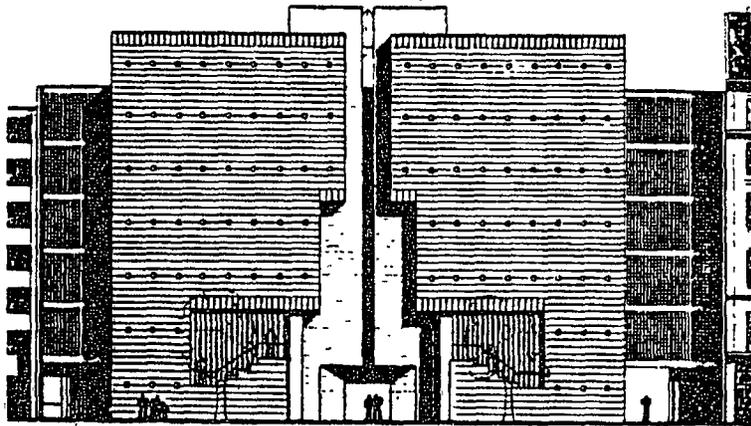
Villeurbanne, ont donc demandé l'aide de la bibliothèque municipale. C'est ainsi que le bibliobus de la ville s'arrête depuis 1986 devant les établissements Gendron (rue Colin), et Rhône-Poulenc Informatique (rue Guérin).

D - LA "MAISON DU LIVRE, DE L'IMAGE ET DU SON"

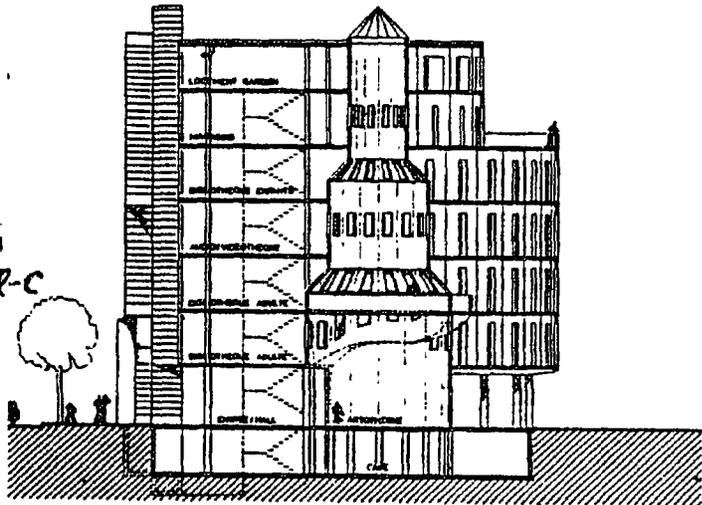
Le 23 janvier 1984, le conseil municipal se prononçait positivement sur une demande de subvention auprès de la Direction du livre du Ministère de la Culture pour la réalisation d'une nouvelle bibliothèque centrale dont le coût et le financement s'élèvent à 35 000 000 F s'échelonnant sur trois années budgétaires. La participation consentie par l'Etat est de 40 % du montant global. Les travaux, débutés le 20 février 1984 et conçus pour 5 500 m² utiles, dont 2 540 m² ouverts au public s'achèveront en décembre 1987 et l'ouverture prévue en mars 1988. La future bibliothèque municipale sera bâtie sur huit niveaux dont un sous-sol servant de locaux techniques. Les sections adultes et jeunes désormais traditionnelles dans une bibliothèque trouvent naturellement leur place dans le nouveau bâtiment. En effet, jusqu'à présent, ces deux sections étaient géographiquement séparées. La bibliothèque pour jeunes, créée en 1960, dans un bâtiment attenant à un groupe scolaire, se trouve à quelques centaines de mètres de l'Hôtel de Ville. Dans le nouveau bâtiment, la section des adultes se situera sur deux niveaux : aux premier et deuxième étages ; celles des jeunes au troisième étage. Au rez-de-chaussée se trouvera l'audiovisuel de même l'artothèque qui permettra l'accrochage d'au moins 300 estampes qu'il sera possible d'emprunter, et la réalisation d'expositions. Une salle polyvalente de 150 places est également prévue avec un accès indépendant pour les animations ayant lieu en dehors des heures d'ouverture.

La situation de la nouvelle bibliothèque dans le paysage urbain villeurbannais devra permettre à la "Maison du livre de l'image et du son" d'occuper une place particulière dans l'histoire architecturale de la ville à l'instar des gratte-ciel et du T.N.P. La localisation a également été retenue pour en favoriser la fréquentation. A proximité du centre ville, la bibliothèque multi-média a pour ambition de devenir un lieu de rayonnement

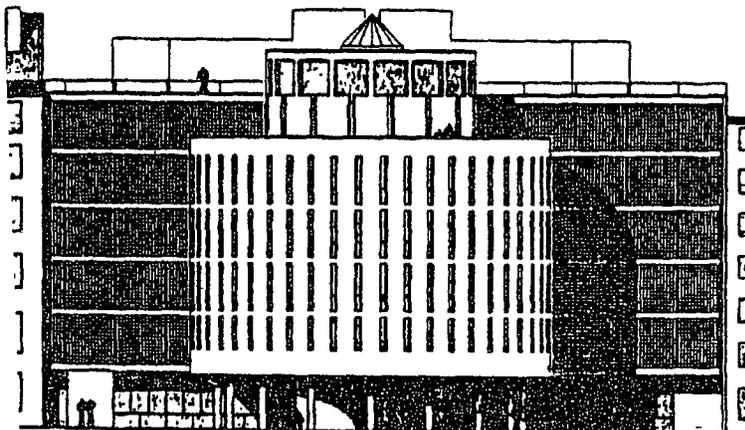




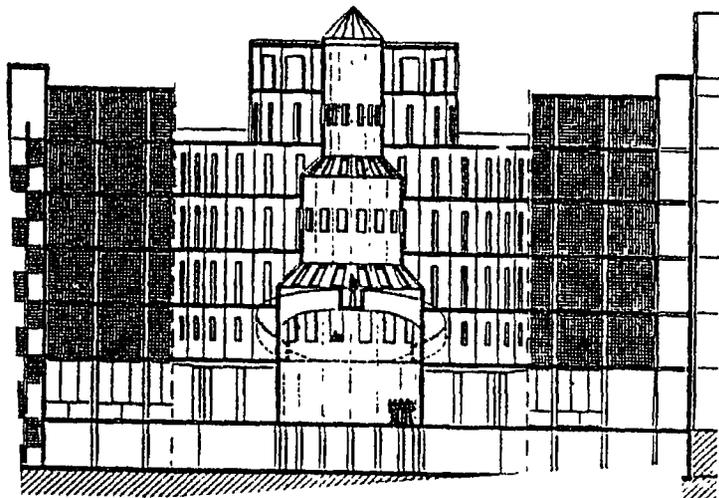
*Façade Sud.
vue vers cours
Emile-Zola.*



Coupe transversale.



Façade Nord.



*Coupe
longitudinale.*

et d'échanges culturels intenses. Très bien desservie par les transports en commun, elle dispose en outre, d'un parking adjacent de 250 places. Sa mission sera celle de toute bibliothèque moderne : conservation du patrimoine, service de lecture public et action culturelle, "au sens large". Tous les média seront en effet accessibles au prêt pour faire jouer pleinement leur complémentarité. La "Maison du livre, de l'image et du son" abritera donc d'ici fin mars 1988 non seulement les services de prêts jeunes et adultes, mais aussi une véritable médiathèque, regroupant discothèque, lieu d'écoute, service d'information et de formation, salles de conférences, espaces spécialement aménagés pour l'animation (rencontres, expositions). La transition entre la bibliothèque actuelle et le futur équipement s'opère déjà, en l'occurrence le traitement du fichier par l'informatique. Cette tâche très importante de transition et de coordination confiée à Madame Anne-Marie Bernard a un objectif bien précis : accueillir les premiers lecteurs dans moins d'un an maintenant.

Les conséquences de l'opération sont diverses.

Sur le plan de l'urbanisme : la mise en valeur de Villeurbanne. La municipalité en matière d'urbanisme s'est fixée pour objectif de faire de Villeurbanne une ville la plus équilibrée possible, équilibre dans l'espace, et équilibre sociale. Pour la commune la "Maison du livre, de l'image et du son" correspond tout à fait à cette optique. Par sa construction, elle contribuera à renforcer l'image urbaine de la cité.

De même, la construction d'une bibliothèque multi-média contribue d'une façon déterminante au développement économique de Villeurbanne, la municipalité considère que culture et économie ne sont pas en opposition, bien au contraire, et selon Monsieur Jean-Paul Bret, adjoint, chargé des affaires culturelles, "une politique culturelle dynamique contribue non seulement à une meilleure qualité de la vie et au rayonnement de notre cité mais aussi à son développement économique".

Sur le plan social, la "Maison du livre, de l'image et du son" a une mission fondamentale : permettre les activités et

les manifestations les plus variées. Elle se doit d'être un pôle d'animation de Villeurbanne. Finie la conception où seule la lecture est privilégiée. L'idée est d'amener, d'inviter les usagers à rencontrer les écrivains, les artistes, et les musiciens.

Le projet a suscité des désaccords entre la municipalité socialiste et le groupe de l'opposition ; L'un soutient que l'opération est fondamentale pour l'avenir culturelle et économique de Villeurbanne ; l'autre au contraire pense que le projet est trop coûteux. Quoi qu'il en soit, la construction de la "Maison du livre, de l'image et du son" est un projet ambitieux certes, mais constitue bien une nécessité pour la ville de Villeurbanne. L'on peut donc en attendant son fonctionnement, remarquer les efforts considérables fournis par la municipalité de Villeurbanne pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée depuis 1977 dans le domaine de la lecture publique. Aujourd'hui, le pourcentage consenti par la ville au profit de la lecture publique est supérieur à 10 % du budget global.

Années	Dépenses de fonctionnement
1977	1 078 369,07
1978	1 151 609,36
1979	1 611 132,26
1980	1 966 360,06
1981	2 247 956,74
1982	3 186 745,00
1983	4 305 733,95
1984	4 794 760,44
1985	5 907 099,30
1986	6 807 910,29
1987	7 525 158,58

Budget de la B.M. de Villeurbanne : une augmentation moyenne de 10 % par an. (Ces chiffres comprennent les frais de personnel, d'entretien de bâtiments et le fonctionnement des services).

Cependant, l'on peut se poser la question de savoir si la "Maison du livre de l'image et du son" répondra aux exigences de l'avenir. La réponse semble être positive sur le plan matériel. L'architecte Mario Botta a, en effet, tenu compte de la volonté des bibliothécaires d'avoir un bâtiment qui puisse évoluer dans le temps : à chaque niveau, les plateaux de 600 m², dégagés de toute contrainte architecturale, permettent d'agencer l'espace intérieur de façon la plus rationnelle. EU égard aux besoins de demain et des média. "d'après-demain", le bâtiment doit pouvoir continuer d'être fonctionnel, tout en assumant harmonieusement ces mutations inévitables. Sur le plan fonctionnel, les "Maisons pour tous" prévues pour remplacer les points de desserte de bibliobus n'ont pas vu le jour, l'option ayant porté sur une grande bibliothèque centrale. Il est vrai, la création d'un réseau de petites bibliothèques peut sembler plus onéreuse ; beaucoup de livres devant être achetés en un grand nombre d'exemplaires, elle nécessite parfois un personnel plus important en nombre. "Mais ces petites bibliothèques ont l'avantage de s'intégrer parfaitement à la vie d'un quartier; le contact humain avec le responsable de l'annexe très vivace, permet de résoudre sans difficultés bien des problèmes comme ceux des adolescents en usant de nombreux dialogues. Toutefois le fonctionnement de ces petites bibliothèques ne peut se valoriser efficacement qu'au sein d'une grande bibliothèque ayant un fonds commun et un catalogue à la disposition des lecteurs".

CONCLUSION

L'ancienne bibliothèque de l'Hôtel de Ville aura su prouver qu'elle pouvait évoluer et diversifier ses services : bibliobus, services de prêt aux collectivités; bibliothèque annexe du Tonkin. Cependant, il est difficile de proposer une conclusion à l'étude d'une "évolution". Cette politique traduit toutefois sur l'avenir l'ouverture d'une dimension culturelle exemplaire. Si tant est qu'on puisse aujourd'hui se prononcer sur l'évolution du service de lecture publique en pleine mutation, on peut néanmoins penser que la municipalité de Villeurbanne donnera un essor nouveau et continuera à offrir une diversification de la bibliothèque municipale. Il est vrai que des problèmes de fonctionnement pourront se poser, car l'équipe en place ne pourra faire face à la demande nouvelle sans accroissement du personnel et des moyens logistiques.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Ouvrages, rapports

BEAUNEZ (R)

Politiques culturelles et municipalités : guide pour l'action, recueil d'expériences. Paris, Ed. Ouvrières, 1985.

COMTE (H)

Les bibliothèques publiques en France, Lyon, Pr. de l'ENSB, 1977

FRANCE. Culture et communication (Ministère)

Les bibliothèques en France : rapport au Premier Ministre établi en juillet 1981... Paris, Dalloz, 1982

[Mélanges Bleton (J)]

Construction et aménagement des bibliothèques. Paris, Ed. du Cercle de la Librairie, 1986

PASQUAL (E)

La Maison du Livre, de l'Image et du Son : dossier d'aménagement urbain: Lyon, Université Lyon II, 1986

MULLER (M.P.)

L'évolution d'un réseau urbain de lecture publique : Grenoble 1975-1980, Villeurbanne, ENSB, 1980

RUSSEL (Ph)

La bibliothèque municipale de Belfort : aspects administratifs d'une extension d'activités. Villeurbanne, ENSB, 1983.

TOUZET (O)

Programme d'extension de la lecture publique à Bordeaux : aspects politiques et techniques d'une décision. Villeurbanne, ENSB, 1982

Articles de revues et de périodiques

CATTEGNO (J)

Le décollage des bibliothèques municipales.

Livres-hebdo, n° 37, 1985, pp. 68-69

La bibliothèque municipale : une quinquagénaire en pleine croissance. Aujourd'hui Villeurbanne, n° 13, 1986, pp. 8-12.



A N N E X E S

VERS UNE DEMOCRATIE CULTURELLE

par Jean-Paul BRET

LA commune est la cellule de base où doit s'enraciner l'action culturelle.

Orientations

Pour les socialistes, l'action culturelle repose sur six principes qui déterminent les choix concrets :

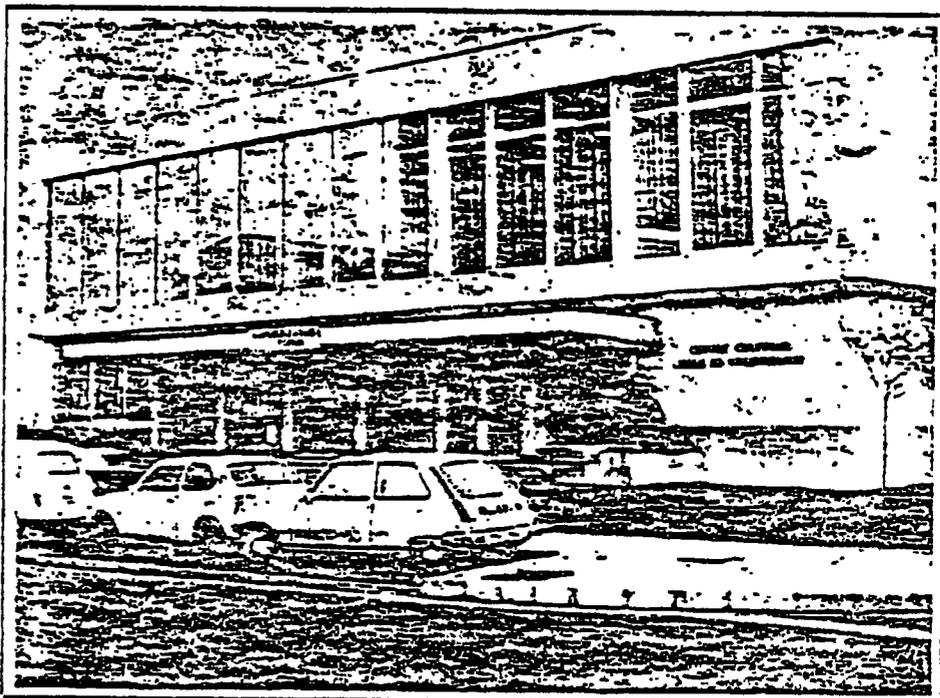
1) - L'action culturelle ne se limite pas à la diffusion des beaux-arts. Elle englobe non seulement les modes d'expression artistique mais aussi les autres manifestations de la vie sociale : activité scientifique et technique, sport, loisirs, éducation, vie civique, organisation du cadre de vie.

2) - La culture ne doit pas être un ornement réservé au plaisir d'une élite. Elle doit être le moyen d'une prise de conscience d'une ville qui s'interroge et qui s'exprime.

3) - L'action culturelle doit s'adresser au plus grand nombre. La lutte contre les inégalités culturelles est une œuvre de longue haleine qui passe notamment par une transformation des conditions de vie et de travail. À son niveau, une municipalité peut déjà contribuer à ce combat contre la conservation des privilèges.

4) - L'éducation reste l'axe fondamental de tout développement culturel : une municipalité doit soutenir toutes les initiatives qui favorisent l'éveil des jeunes aux activités culturelles.

5) - L'action culturelle passe nécessairement par une pratique décentralisée au niveau des quartiers plutôt que par la construction d'équi-



Le Centre Culturel : palais désert. 9 agents municipaux pour assurer l'ouverture de l'établissement alors que la ville n'emploie que 4 animateurs dans les quartiers.

pements somptueux dans le centre ville.

6) - Les groupements locaux apportent une contribution essentielle que ce soit pour la formation ou la diffusion : une municipalité doit soutenir et coordonner les initiatives plutôt que chercher à les récupérer.

Ces orientations impliquent un renversement complet des perspectives par rapport à la politique de l'actuelle municipalité.

Propositions

1) - Permettre au Théâtre National Populaire de poursuivre son activité

de création, tout en facilitant son insertion dans la cité.

X 2) - Renforcer le rôle de la bibliothèque comme carrefour culturel, ce qui implique le développement des services existants (prêts, libre accès), de la bibliothèque pour enfants, des prêts aux collectivités et la création d'un bibliobus.

3) - Organiser au Centre Culturel des activités d'initiation, des expositions, des spectacles de qualité et offrir à tous les groupements la possibilité d'utiliser les locaux.

4) - Obtenir la réalisation du Centre Socio-Culturel du Tonkin (dont l'animation sera confiée au Foyer Léo Lagrange) de telle façon qu'il complète les équipements existants

VERS UNE DEMOCRATIE CULTURELLE

et qu'il soit conçu pour s'adapter aux destinations les plus variées.

5) - Donner à la MIC les moyens d'une action en profondeur auprès de tous les jeunes et favoriser la participation des adhérents à la détermination de ses orientations et de sa gestion.

6) - Soutenir l'action des clubs de jeunes, des clubs de prévention, en les dotant des moyens matériels et des subventions indispensables au développement de leurs activités.

7) - Promouvoir une réelle animation de chaque quartier, en liaison avec les groupements constitués, les centres sociaux, ce qui implique notamment l'aménagement de locaux et l'emploi d'animateurs en milieu ouvert.

8) - Encourager l'éducation artistique au niveau scolaire en faisant appel au concours de créateurs et d'animateurs.

9) - Favoriser les créations collectives au niveau des groupes de quartiers avec la participation temporaire de créateurs (troupes théâtrales - groupes musicaux - plasticiens - cinéastes...)

10) - Organiser au niveau central un service d'assistance technique etant matériels et spécialistes à la disposition des groupements et des clubs (notamment pour l'audio-visuel)...

11) - Renforcer les possibilités de formation pour les animateurs bénévoles par l'octroi de bourses.

12) - Organiser, en liaison avec les groupements culturels, un ensemble de manifestations au niveau des

quartiers pouvant s'intégrer dans le cadre d'un mois culturel. — « Villeurbanne en fête » — avec manifestations artistiques, sportives, scientifiques et la participation des groupements et des artistes locaux.

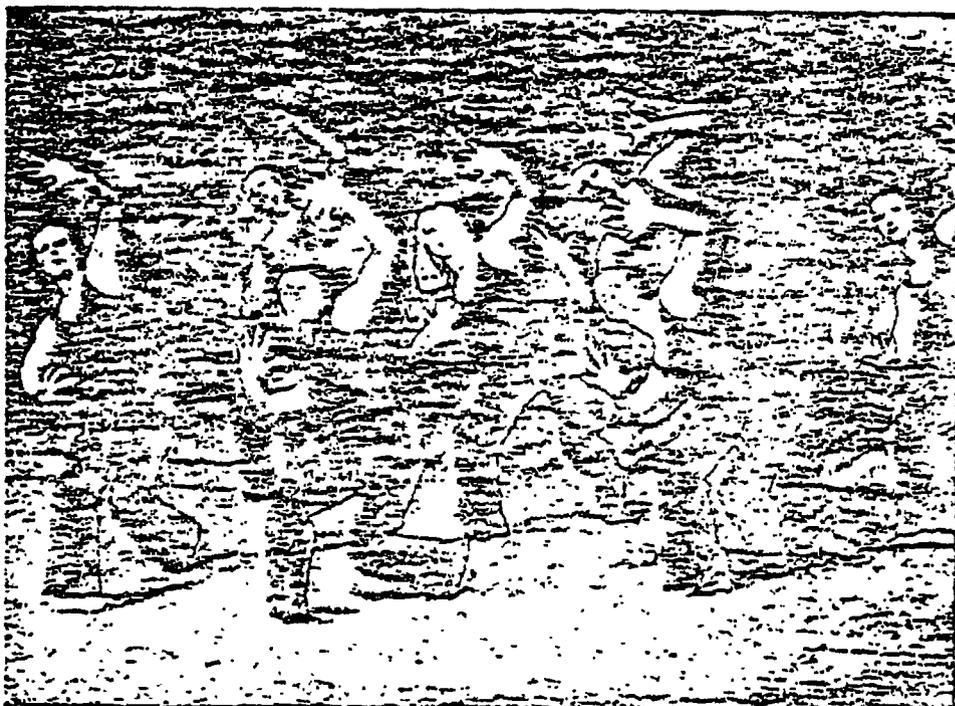
13) - Aménager la collaboration avec les groupements locaux dans le cadre de l'Office de la jeunesse et de l'Action culturelle pour assurer une participation effective de tous les groupements aux décisions concernant la vie culturelle de la cité.

14) - Soutenir les initiatives des groupements culturels, tout en préservant leur autonomie et leur indépendance, notamment sur le plan financier.

15) Donner une dimension inter-

nationale à l'action culturelle — notamment par une politique de jumelage avec des cités étrangères qui, sans discrimination de races, de classes, d'options politiques, philosophiques ou religieuses acceptent de coopérer dans des actions communes en faveur du développement, de l'éducation internationale et de la paix. Dans cette perspective les échanges internationaux seront développés, en particulier, en faveur des jeunes.

Ces propositions constituent le cadre d'un programme municipal qui demandera à être discuté avec toute la population pour que la « Démocratie Culturelle » commence à devenir une réalité vivante.



3-

*Extrait du plan d'action culturelle
(décembre 1977)*

- 25 -

7. RENFORCER LE ROLE DE LA BIBLIOTHEQUE COMME CARREFOUR CULTUREL,
FAVORISER LA LECTURE PUBLIQUE.

Pour les atteindre ces objectifs nous devons :

1°) Développer les structures existantes :

1°) Coopération entre les diverses bibliothèques de la ville

Cette coopération existe déjà entre la bibliothèque municipale et la bibliothèque universitaire au niveau des échanges entre bibliothécaires. Il nous paraît intéressant de la développer afin d'en faire bénéficier directement les lecteurs :

a) concernant le prêt individuel

Une facilité sera offerte aux lecteurs de chaque bibliothèque d'utiliser les services de l'autre bibliothèque. Les lecteurs de la B.M. deviendraient; après paiement d'un droit annuel de 15,00 F, des lecteurs autorisés de la B.U.

Cette coopération pourrait être mise en application avant la fin de l'année 1977.

b) concernant les expositions

Nous souhaiterions que l'information relative aux expositions organisées dans l'une ou l'autre des bibliothèques puisse être diffusée aux lecteurs de l'autre bibliothèque. Si cela est possible, l'exposition pourrait même circuler de l'une à l'autre.

2°) Acquisitions de livres en langues étrangères

La bibliothèque de Villeurbanne possède un fonds de livres en langue originale : allemand, anglais, américain; espagnol, italien russe notamment des textes : romans, essais, etc...

Au total, ce fonds ne dépasse pas 15 000 volumes.

Nous comptons "élargir" ce fonds afin de permettre aux étudiants linguistes de Villeurbanne, et aux membres des diverses communautés étrangères résidant dans notre ville de pouvoir disposer d'un choix suffisant d'ouvrages rédigés en langue originale.

Dans un premier temps, nous comptons multiplier nos acquisitions en langue italienne et espagnole, et même créer un fonds de livres en langue portugaise.

3°) Bibliothèque pour enfants

Les enfants rattachés à certains groupes scolaires de Villeurbanne, ne fréquentent pas la Bibliothèque des Jeunes. Il nous paraît donc souhaitable de mener une action auprès des responsables des établissements scolaires concernés.

.../...

4.

Convention entre l'État et la ville de Villeurbanne

(Extraits)

2

P R E A M B U L É

L'ÉTAT (Ministère de la Culture) et la Ville de Villeurbanne sont convenus de conclure une convention de développement culturel. Cette démarche s'inscrit dans le cadre des nouvelles relations que le Ministère de la Culture souhaite mener avec les collectivités locales et trouve son fonctionnement dans la politique de décentralisation engagée par le Gouvernement.

Point de départ d'un nouveau dialogue entre la Ville et l'État, cette convention manifeste également le soutien du Ministère aux perspectives de développement culturel que la Municipalité de Villeurbanne a tracé, dès 1977.

Neuf mois après son élection (mars 1977), celle-ci inscrivait, en effet, "le développement culturel parmi les axes prioritaires de son action". Elle étudiait, proposait et adoptait alors un "plan d'action culturelle" qui traçait la voie pour les cinq années à venir.

On trouvera ce plan en annexe au présent document et l'on peut aisément constater que les objectifs tracés ont été réalisés et très souvent au-delà même de ce qui était souhaité et voulu fin 1977.

Quelques grands principes cadraient ces objectifs :

- une conception globale de la culture
- une conception active de la culture
- une conception démocratique de la culture
- l'éducation, axe fondamental du développement culturel
- une pratique décentralisée de l'action culturelle au niveau des quartiers
- des associations locales, partenaires principales du développement culturel.

C'est à partir de ces objectifs que l'action a été menée et développée depuis 1977. En faire le bilan n'est pas l'objet du présent document.

Celle-ci se propose uniquement, dans quelques secteurs témoins de l'action culturelle menée, de développer et d'approfondir des actions dont l'exemplarité et la dimension devraient permettre d'enraciner définitivement les acquis posés ces dernières années et leur donner la dimension et la profondeur nouvelle que permet le changement intervenu le 10 mai 1981.

En effet, la volonté politique commune de l'Etat et de la Ville de Villeurbanne est de considérer la culture comme l'élément déterminant du changement social. Les deux partenaires sont déterminés à mettre en oeuvre un processus culturel large et concentré, un processus d'ouverture, de décloisonnement des activités, de recherche de nouveaux publics.

Cette volonté et cette détermination sont de nature à permettre le développement considérable des efforts des deux partenaires.

Les secteurs témoins choisis par l'Etat et la Ville de Villeurbanne sont volontairement limités et concernent :

- . La Lecture Publique
- . Le Cinéma
- . Les Arts Plastiques
- . Le Milieu scolaire

I - LA LECTURE PUBLIQUE -

Si la Bibliothèque Municipale, installée dans l'Hôtel de Ville, son département Enfance installé à plusieurs centaines de mètres, existent depuis de nombreuses années, si cette Bibliothèque possède un fonds d'ouvrages fort de quelques 150.000 volumes, si elle rend des services appréciables de natures diverses (prêts collectifs, prêts à des bibliothèques relais organisées dans les quartiers Villeurbannais par des groupements, associations, etc...) elle n'avait pas, jusqu'à ces dernières années, obtenu de la Municipalité précédente les moyens propres à lui assurer un dynamisme et un rayonnement pourtant nécessaires en ce milieu urbain. C'est néanmoins, en importance, la deuxième Bibliothèque Municipale du Rhône, après celle de LYON. De plus, cet équipement est à l'étroit dans des locaux inadaptés aujourd'hui pour permettre une ouverture dynamique et volontariste sur la population.

C'est pourquoi, dès son arrivée à l'Hôtel de Ville, l'actuelle Municipalité décida :

- En 1978 : la création du Service de Prêt par bibliobus avec deux postes créés : sous-bibliothécaire et chauffeur, auxquels s'ajoutent en 1979, un employé et un lieu de stockage et d'équipement des ouvrages. Le service rencontre un grand succès dans les quartiers desservis, mettant bien en valeur les attentes de la population en la matière. Ce succès est tel que, dès 1980, les deux points de stationnement du quartier nouveau du Tonkin sont saturés.
- En 1979 : sous l'impulsion du Service Culturel, des rencontres auteurs-lecteurs sont organisées à la Bibliothèque qui voit la participation de nombreux Villeurbannais.
- Prolongement naturel, en 1981, est créé un poste de sous-bibliothécaire chargé exclusivement des fonctions de l'animation. Cet emploi, à mi-temps de Juin à Décembre 1981, est porté à plein temps le 1^{er} Janvier 1982.

.../...

- En 1981-82 : Un fonds de livres d'enfants est créé et confié à l'Association Culture et Loisirs de Villeurbanne (Fédération Nationale des Clubs Léo Lagrange) qui est chargée, par convention, d'animer l'espace polyvalent du nouveau quartier du Tonkin. Ce service ouvre en Février 1982 et la sous-bibliothécaire chargée de ce service est intégrée dans le personnel municipal au 1^o Juillet 1982.
- En 1982 : Le service des prêts collectifs est transféré dans un nouveau local plus vaste et mieux aménagé. Ce transfert est réalisé en Janvier par le Fonds Adultes, en Mars par le Fonds Enfance.

Ces brefs rappels montrent bien la volonté d'intervention active de la Municipalité en ce domaine, sans que soit citées les fortes augmentations de la dotation pour l'achat et l'équipement des livres.

Des opérations fondamentales dans le même temps sont décidées et recherchées dans 3 axes :

1^o) Créer autour de la lecture un processus d'animation :

Celui-ci est esquissé par les décisions prises ci-dessus et rappelées.

Ce service constitué d'une seule personne agit actuellement :

- en direction de l'enfance
- en direction des adolescents : création d'un club de lecteurs
- en direction des adultes : rencontres auteurs-lecteurs, clubs de lecteurs.

Il doit être étoffé pour aller dans les directions suivantes :

- pouvoir mener une action ouverte et régulière en direction des personnes âgées et résidences de personnes âgées : 4 résidences existent sur la commune, ainsi qu'une trentaine de clubs de personnes âgées.
- développer une présence et action régulière auprès des adolescents et éviter que ne se perde le goût de lire.
- mener une liaison régulière et systématique avec les 70 écoles de la commune et insister particulièrement dans les écoles maternelles (moment du livre d'images).

- Enfin, le Service Municipal de la Petite Enfance, après avoir développé une expérience très novatrice dans le domaine de l'eau (les bébés-nageurs) veut développer une pratique nouvelle : présentation de livres d'images, d'enfants, aux parents, formation adaptée du personnel, utilisation d'albums avec les enfants.
- Après les bébés-nageurs, "les bébés-lecteurs".

Cela implique donc maintenant :

- un effort nouveau en matière de subvention par l'achat de livres,
- un effort à créer en matière de subvention d'aides au fonctionnement par des subventions spécifiques pour l'animation ;
- un effort en création de postes: 2 postes de sous-bibliothécaires spécialisées dans l'animation devraient être créés en 1983.

2°) Une nouvelle bibliothèque centrale :

Tous les efforts menés pour développer, à partir de l'équipement central actuel, la lecture à Villeurbanne, se heurtent à l'obstacle des locaux. Ceux-ci sont saturés pour les magasins qui, depuis 1977, ne peuvent plus conserver et permettre le classement des revues.

Le service de distribution des livres est saturé et équipé de façon trop dense, faute de place. Il n'existe pas de locaux de conférences, réunions, expositions. Il n'y a pas de bureau pour les sous-bibliothécaires.

Il faut concevoir une nouvelle construction, proche de l'Hôtel de Ville, car la localisation actuelle est excellente.

Aptes à permettre le développement des services existants, ces installations nouvelles devraient permettre de créer les équipements d'une bibliothèque des années 2.000.

Il y faudrait :

- une discothèque de prêt, fortement demandée par la population.
- l'intégration du Secteur Enfance, actuellement localisé dans d'autres locaux.
- une section vidéo fonctionnant en atelier de création et d'apprentissage de la vidéo puis, le moment venu, avec le prêt de bandes.
- une ludothèque pour adultes comme pour enfants : jeux de réflexions, sociétés, etc...
- une artothèque de prêt.

Une nouvelle bibliothèque dans un nouveau bâtiment impliquera et exigera le passage à un mode de gestion informatisé :

- gestion des prêts, combinée à une détection des vols.
- gestion des acquisitions et ouvrages.

Ce projet nécessite, en raison même des investissements qui seraient de l'ordre de 20 millions de francs, une étude préalable poussée, faite par des spécialistes. Cette étude dont le coût est estimé à 100.000 F., cernera les fonctions et leurs exigences, les besoins en locaux, matériels, personnels, possibilités de développements ultérieurs.

3°) La Bibliothèque multi-média : la Médiathèque du Tonkin.

On trouvera en Annexe II l'étude menée par la Société d'Équipement de la Région Lyonnaise (S.E.R.L.) qui précise la situation, la conception, la réalisation, le financement et les coûts de fonctionnement de cet équipement nouveau, ainsi que les délibérations prises en Conseil Municipal du 21 Décembre 1981 et 17 Mai 1982. La réalisation est prévue courant 1983.

Résumons rapidement celle-ci en notant qu'au coeur d'un quartier nouveau qui comptera 12.000 habitants à terme est réalisé un C.E.S. ouvert et qu'en liaison avec le Centre de Documentation et d'Information de cet établissement, relié à l'espace polyvalent, en contact avec l'espace central, coeur du quartier, lui-même bordé par l'Institut Régional d'Administration (I.R.A.) et un club de jeunes, sera créée une Médiathèque, équipement qui dépendra de la Bibliothèque Municipale.

Cet équipement, original dans sa création et sa localisation, sera de ce fait utilisé par les habitants du quartier, par les élèves du C.E.S., etc... Il sera marqué par la variété des médias retenus : livres, disques, cassettes. Un fonds de cassettes-vidéos pour l'écoute et la vision sur place, dans un premier temps, sera constitué.

Ce service qui s'ouvre sur la vidéo par l'écoute et la vision sur place devrait, à notre sens, être complété par un atelier permettant de maîtriser et comprendre le produit et son relai : fonctionnement du magnétoscope, réalisation de bandes, lectures et décryptages de bandes. En bref, maîtriser l'objet technique pour le rendre accessible, en faire un objet de liberté et non d'aliénation supplémentaire.

De plus, dans un quartier neuf, vivant, actif et exigeant, un tel atelier-vidéo, fonctionnant dans la Médiathèque telle qu'elle est implantée (C.E.S, C.D.I. Espace Polyvalent, Espace Central, I.R.A., Club de Jeunes...) aurait un écho certain.

Cela implique :

- un équipement complémentaire estimé à 100.000 Francs.
- le financement de 2 postes de techniciens vidéo dont le coût annuel serait pour les 2 postes de l'ordre de 240.000 Francs, charges sociales comprises.

Ainsi, par la préparation puis la réalisation d'une nouvelle bibliothèque centrale, la création de la Médiathèque du Tonkin, 2 équipements intégrant (ou devant intégrer) les techniques modernes de communication, le développement, toutes catégories d'âges, d'une action d'animation, la lecture publique, pour Villeurbanne, serait en situation de confirmer et d'asseoir son rôle fondamental dans le changement social.

Pour aider la Ville à développer rapidement ses capacités d'action dans le domaine de la lecture, le Ministère de la Culture lui affecte, au titre de la présente convention, un crédit supplémentaire de 160.000 F.

VILLE DE VILLEURBANNE

69601

Tél. (78) 68. 81. 11

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 DECEMBRE 1981



Convocation du 14 décembre 1981

Compte rendu affiché le 23 décembre 1981

Nombre de Conseillers en exercice 40

Président : M. Charles HERNU, Maire,

Secrétaires élus : Mme MAJAL, Melle SECRETAN

Présents : MM. HERNU Charles, Maire, Ministre de la Défense.

MM. QUEYRANNE, CHABROUX, Mme DESCARPENTERIE, MM. RIVALTA, HAZOUT, GOURDIN, PIN, MOLLIER,
Melle MANCUSO, M. BRET, Mme MAERTEN, M. VALANCE, Adjointes.MM. TOILLION, COTTIAZ-CORDIER, GONNET, CUMIN, BURGAT, CHARMETTANT, PROTAS, DUCERF,
PISTILLI, MATHIEU, ORANGE, BOUTEILLE, Mme DUFOREAU, MM. RONDY, KRİKORIAN, MICHELET
TEBOUL, PATIN, Mme CROZON, Melle SECRETAN, Mme MAJAL, conseillers municipaux.

Excusés pouvoir : Mme BRAGARD, Melle MATTEI

Excusés : M. TCHAKMAK, M. BORNSTEIN.

Absents : M. COULON, M. BALLARIO.

CREATION D'UNE MEDIATHEQUE ANNEXE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
DANS LE QUARTIER DU TONKIN

Rapporteur : Mme DUFOREAU

Mes chers collègues,

Dans un souci de décentralisation de la bibliothèque municipale notre équipe a créé en 1979 un service de prêt par bibliobus. Ce service a rencontré un large succès dans tous les quartiers plus particulièrement dans le quartier Saint Jean et dans le quartier du Tonkin où il a atteint un point de saturation qui peut restreindre la qualité du service que nous pouvons offrir aux lecteurs ; service forcément limité dans l'espace ainsi que dans le nombre de livres mis à la disposition des lecteurs. Cette constatation montre le besoin réel de ce quartier dans ce domaine.

La construction du CES est programmé pour l'automne 1982, aussi faut-il profiter de l'opportunité que nous offre la construction de ce nouvel équipement pour une médiathèque annexe de la bibliothèque municipale dans ce quartier en la jumelant au Centre d'Information et de Documentation (CDI) du CES.

.../...

Cette solution, réalise la volonté d'ouverture sur le quartier puisque les utilisateurs seront non seulement les élèves mais aussi tous les habitants ; elle permettra de développer la lecture publique en milieu scolaire en apportant des moyens supplémentaires tout en garantissant une pleine utilisation des locaux. Cette annexe s'ouvrira sous la forme d'une médiathèque à tous les autres médias puisque nous envisageons d'y implanter une discothèque de prêt et une vidéothèque avec prêt de vidéo-cassettes.

Cet équipement contigu à la salle polyvalente sera en relation avec celle-ci, ce qui constituera un véritable complexe culturel pour ce quartier en rénovation qui doit accueillir au moins 10 000 habitants.

Les premières études font apparaître les possibilités suivantes le C.D.I. proprement dit serait aménagé au niveau sol, il aurait une surface de 200 m². La partie médiathèque municipale s'ouvrirait au niveau dalle et aurait une superficie de 570 m². Ces deux parties seront reliées entre elles et se compléteront au niveau du service rendu. Ils seront ouverts alternativement aux élèves du CES et aux habitants du quartier.

La partie C.D.I. sera financée par le Ministère de l'Education Nationale au même titre que l'ensemble du CES.

La partie médiathèque incombe à la ville de Villeurbanne et fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Ministère de la Culture.

On peut évaluer approximativement la dépense à 4 167 051 F TTC pour la construction et l'équipement, rayonnage, mobilier etc...

Je vous demande mes chers collègues de bien vouloir : approuver ce projet qui doit faire l'objet d'études complémentaires et autoriser Monsieur le Maire à présenter une demande de subventions auprès du Ministère concerné.

R. DUFOREAU

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ
décide d'adopter le rapport ci-dessus transcrit..



Extrait Conforme
Le Maire
Charles HERNU
Pour copie conforme
l'Adjoint au Maire,

Charles HERNU

PRÉFECTURE DU RHONE

DIRECTION
de B
COLLECTIVITES LOCALES2 - BUREAU
69419 LYON CEDEX 3

TEL. (7) 882-20-28

POSTE N° 42-58

Affaire suivie par :
Mme GIORDANRÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

LYON, LE - 3 JAN. 1983

LE PREFET,

COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE
DE LA REGION RHONE-ALPESCOMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE
DU DEPARTEMENT DU RHONE

à

Monsieur le Maire de VILLEURBANNE

20/13
13/07

OBJET- Construction et équipement en mobilier et matériel d'une bibliothèque dans le quartier du TONKIN.
Demande de subvention de l'Etat.

REFER- Votre envoi du 24 Septembre 1982.

P. J.- 1

Par courrier cité en référence, vous m'avez adressé des documents que j'ai immédiatement transmis au Ministère de la Culture pour compléter votre demande de subvention de l'Etat pour la construction et l'équipement en mobilier et matériel de la bibliothèque du quartier du TONKIN.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. le Ministre de la Culture vient de m'informer qu'en ce qui concerne la construction, compte tenu des modifications apportées aux plans initiaux, ce projet n'appelle plus de remarques particulières de sa part et devrait pouvoir bénéficier d'une autorisation de programme de l'Etat en 1983. Son montant pourrait représenter 50 % des devis dans la limite du prix plafond révisé chaque année et fixé pour 1982 à 3.600 F/M2 dans l'œuvre. Par ailleurs, il a pris note de l'autorisation de préfinancement que je vous ai accordée pour cette opération par lettre du 22 Novembre 1982.

En ce qui concerne l'équipement en mobilier et matériel il conviendrait que le dossier soit complété, d'une part, d'un schéma d'implantation du mobilier sur des plans à 1 ou 2 cm/m., le document transmis au Ministère étant beaucoup trop sommaire et, d'autre part, d'un devis descriptif et estimatif plus détaillé pour le matériel audiovisuel.

Pour ce qui touche plus particulièrement la diffusion des vidéocassettes vous trouverez diverses informations dans la circulaire ministérielle n° 82.152 du 10 Novembre 1982 dont ci-joint un exemplaire.

Pour le PRÉFET, Commissaire de la République
LE PREFET,
COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE,
Le Secrétaire Général Adjoint,

Richard NOGUES

11. Sabatier, 10850 Fairmont
Ministère de la Culture

Direction du Livre et de la Lecture

Service des Bibliothèques publiques

82.04.09

Réf. D L 5 N

13 AVR. 1982

4, rue de la Banque, 75002 Paris

Tél. : 261-54-80

le Ministre de la Culture

à

Monsieur le Maire de VILLEURBANNE

Ministère de la Défense

S/C. de Monsieur le Préfet du RHONE

*avis
Louis
Le Directeur*

OBJET : Bibliothèque municipale - Projet de construction de l'annexe du Tonkin

Au cours de la réunion de travail qui s'est tenue le 1er avril à la Direction du livre et de la lecture, vos représentants MM. QUEYRANNE, RIVALTA, et LOUIS et Mme DUFOREAU ont présenté à mes collaborateurs, M. ARNAUD et Mlle BISBROUCK, le projet de construction d'une bibliothèque annexe que vous envisagez de réaliser dans le quartier du Tonkin.

Ce projet recueille dans ses grandes lignes mon approbation et pour faire l'objet d'une autorisation de programme au taux maximum (50 %) en 1983, sous réserve que je sois saisi du dossier de demande de subvention instruit par les services préfectoraux compétents d'ici le mois de juillet prochain.

En ce qui concerne la mise au point détaillée du projet, il me paraîtrait souhaitable que soit revue en légère hausse la superficie de la section des adultes afin qu'elle soit portée à 150 m² minimum et que sa forme soit rendue plus facilement utilisable en lui donnant davantage de largeur.

Des crédits pour achat de livres et de disques vous seront également ouverts en 1983 pour cet équipement.

En ce qui concerne par ailleurs votre réponse à ma circulaire n° 81 - 85 du 29 décembre 1981 relative à l'aide de l'Etat à la création d'emplois qualifiés dans les bibliothèques municipales, je souhaiterais vivement que la création du poste de sous-bibliothécaire à mi-temps qui y est mentionnée puisse être transformée en un poste à temps complet, afin que je sois en mesure de vous faire bénéficier de la participation financière de l'Etat correspondante, les postes à mi-temps ne pouvant être pris en compte.

Pour le Ministre de la Culture
le Directeur du livre
et de la lecture

J. GATTEGNO

15 AVR 1982

DU

/BIBLIOTHEQUE MULTI-MEDIAS/

NOTE DE PRESENTATION

I - SITUATION

La bibliothèque multi-médias qui fait l'objet de ce dossier, se situe dans le quartier du Tonkin, au Nord de la commune de Villeurbanne, à proximité du complexe universitaire de la Doua. Ce quartier, en cours d'achèvement, fait partie d'une importante opération de rénovation dont les premiers logements sont apparus en 1970, et qui en comptera, à terme 5 500. Il s'est structuré peu à peu, autour de circulations piétons, dans sa première partie (avec un urbanisme marquée par la présence d'une dalle), et d'équipements, qui jusqu'à une date récente faisaient défaut : divers équipements de la petite enfance, deux groupes scolaires, un centre commercial, une salle polyvalente. Depuis, un C.E.S. a été programmé, pour être mis en service à la rentrée 1983. Il faut signaler que la population de ce quartier, jeune dans l'ensemble, constituée plutôt de classes moyennes au départ, s'est diversifiée avec l'apparition, ces dernières années de logements sociaux. Aujourd'hui de 7 500 habitants, elle devrait atteindre à terme, environ 12 000 habitants. D'ores et déjà, le service bibliobus municipal existant sur le quartier est saturé.

Le C.E.S. occupe une position centrale. Conçu dans un souci d'intégration urbanistique et d'ouverture sur le quartier, il devrait constituer un point fort de la vie sociale du quartier.

Une salle polyvalente de quartier, déjà réalisée et qui sera intégrée au C.E.S. accueille des activités sportives et culturelles tant scolaire, qu'associative. Certains locaux du C.E.S. offriront aussi des possibilités d'utilisation hors temps scolaire, notamment le centre de documentation et d'information.

La réalisation d'une bibliothèque multi-médias en liaison directe avec le C.D.I. présente l'intérêt de créer un ensemble cohérent offrant des possibilités d'utilisation à la fois majorées et rationalisées tant pour l'ensemble scolaire que pour les habitants du quartier.

Cet ensemble qui ouvrira sur le cheminement piétonnier situé au niveau de la dalle, sera très accessible au quartier et présentera pour les élèves, l'avantage d'un apprentissage quotidien de la pratique du livre et des moyens audio-visuels mis en service. La proximité soulignée, déjà de la salle polyvalente devrait permettre également d'élargir ces possibilités. Une utilisation active pourrait ainsi être envisagée; Certains documents étant constitués par les élèves (diapo, film vidéo de spectacles, par exemple).

II - CONCEPTION

Cette Bibliothèque multi-médias, par la disposition de ses volumes sera accessible au quartier en fonction des horaires fixés et sera accessible dans son ensemble; y compris le C.D.I. Cependant, les niveaux seront bien matérialisés. C.D.I. en rez-de-chaussée, bibliothèque au niveau de l'arrivée des piétons et 2ème niveau de bibliothèque enfant, avec médiathèque. Les trois niveaux sont reliés par un escalier intérieur (un ascenseur permet la livraison des livres et l'accès des personnes handicapés sans que celles-ci, si elles sont extérieures à l'établissement pénitent dans le C.E.S.

Cette disposition devrait rendre possible une utilisation modulable de l'ensemble, qui ne serait pas coupé visuellement tout en permettant le calme et l'isolation phonique.

Dans un même lieu, il serait ainsi possible de consulter les usuels et la documentation C.D.I., d'emprunter des livres de lecture pour enfants, des romans, essais, pour adolescents et adultes, de lire des revues, des journaux, bandes dessinées, d'assister à la présentation d'ouvrages par l'auteur ou des spécialistes, de voir des expositions réalisées autour d'une oeuvre ou d'un livre, d'écouter des disques, des cassettes, de voir des films-vidéo, de participer à une animation autour d'un conte.

Il sera possible également de réaliser sur place avec l'appui d'enseignants ou d'animateurs de l'espace salle polyvalente, des films vidéo ou des montages diapos nécessitant un matériel léger (un labo-photo est prévu avec le C.D.I.). L'enregistrement d'émissions pourrait aussi fournir un support pour l'enseignement, ainsi que l'utilisation de cassettes pour les langues vivantes.

Les locaux d'une surface de 570 m² sont organisés de la manière suivante (l'état des surfaces est donnée au chapitre 2,)

- a) - au niveau de la dalle (arrivée des habitants du quartier et des élèves, liaison avec l'espace salle polyvalente)
 - . hall d'entrée avec la banque de prêt
 - . bibliothèque adulte - coin lecture
 - . salle de conte avec gradins incorporés et vitrage pour isoler phoniquement
 - . sanitaires - accès ascenseur

- b) - au niveau supérieur
 - . bibliothèque pour enfants
 - . discothèque, écoute disques et cassettes
 - . bureau de bibliothécaire
 - . bureau de manutention
 - . sanitaires et circulations - accès ascenseur.

III - REALISATION - COUT PREVISIONNEL

Du fait de son intégration avec le C.E.S., la réalisation du projet devra se faire en même temps que celui-ci.

Le démarrage des travaux du C.E.S., équipement financé par la Communauté Urbaine de Lyon est prévu au début de l'été 1982 afin de permettre la mise en service à la rentrée 1983.

De même que pour le C.E.S., la Société d'Équipement de la Région de Lyon assurera la maîtrise d'ouvrage déléguée par la Ville de Villeurbanne.

Le coût prévisionnel de la construction de la bibliothèque multi-médias se présente ainsi :

Travaux	2 528 400 F. T.T.C.
Honoraires et divers	419 800 F. T.T.C.
Frais de Société	121 100 F. T.T.C.
Imprévus	30 700 F. T.T.C.
<hr/>	
TOTAL	3 100 000 F. T.T.C.

Ce montant est établi en valeur février 1982 et ne comprend pas d'éventuels frais financiers.

L'équipement en mobilier est estimé à 650 000 F.

La première dotation en matériel est estimée à 418 000 F.

L'équipement en mobilier et en matériel sera effectué directement par les services de la Ville de Villeurbanne.

Le coût total de la dépense prévisionnelle pour la Ville de Villeurbanne s'élève ainsi à 4 168 000 F. T.T.C., valeur février 1982.

IV - FINANCEMENT

Pour la réalisation de cet équipement, la Ville de Villeurbanne sollicite une subvention de l'État auprès de la Direction du Livre du Ministère de la Culture.

./...

V - COUT DE FONCTIONNEMENT

Le coût de fonctionnement annuel de cet équipement en valeur actuelle est estimé à : 315 000 F. pour le personnel, le fonctionnement et l'entretien des locaux.

La dotation annuelle pour le renouvellement et l'accroissement du stock est estimé à 86 000 F., soit un coût de fonctionnement annuel par la Ville de Villeurbanne de 401 000 F.

--oOo--



Seance du 24 septembre 1984

Convocation du 14 septembre 1984

Compte rendu affiche le 26 septembre 1984

Nombre de conseillers en exercice : 55

President: M. Charles HERNU, Maire

Secretaires élus MM. Jean-Paul LAMY et
Patrick BOCCARDI

Présents MM Charles HERNU, Maire

Jean-Jack QUEYRANNE, Gilbert CHABROUX, Bernard

JIVALTA, Jean-Paul BRET, Melle Brigitte THEVENIEAU, MM. Charles GOURDIN, Michel VALANCE,
Christian DEPIERRE, Mmes Marlène MAERTEN, Pascale CROZON, Marie-Christine ROUSSY, M. Stéphane
BOUDOYAN, Mme Nathalie VIALLETON, MM. Pierre GRANNEC et Jean MOLLIER, Adjoint :
Mme Lucienne DESCARPENTERIE, M. Jean BERLA.

Mme Lucette DESGRAND, MM. Georges DUCERF, Célino BRATTI, Georges THOMASSON, Michel
MATHIEU, Maurice ORANGE, René RONDY, Jean KRIKORIAN, René CLEMENT, Emile TEBOUL,
Roger HILLEL, Michel GAUTHIER, Raymond TERRACHER, Mmes Christiane ROIG, Marie-Claude
MILLON, MM. Jean-François PATIN, Michel LAZARTIGUES, Marcel CAMPAN, Jacques DUCOS, Mme
Elizabeth BEUDOT, Melle Martine TALICHET, MM. Gilbert DEVINAZ, Alain GIROD, Jean-Paul LAMY,
Robert FRECHET, Michel RICHELMY, René BASSE, Michel FORIEN, Alain GUYON, Gérard MABILLE,
Christian ARNOUX, Michel SERVY, Patrick BOCCARDI, Conseillers Municipaux.

M. Guy ECKENSCHWILLER : présent jusqu'à la délibération
n° 84.103

excusé à partir de la délibération
n° 84.104 -pouvoir à M. Michel FORIEN

Excusées: Mme Raymonde DUFOREAU, Adjoint

Mme Bernadette GAY, Conseiller Municipal.

Excusé pouvoir : M. Paul BRUN (pouvoir à M. Michel RICHELMY)

DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTERE DE LA CULTURE - DIRECTION DU LIVRE -

POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DU LIVRE, DE L'IMAGE ET DU SON

84.106

Rapporteur : M. BRET

Mesdames, Messieurs,

Le 21 Mai dernier, notre Assemblée a autorisé Monsieur le Maire à signer un
contrat d'ingénierie avec Monsieur Mario BOTTA pour la construction de la bibliothèque
multimédia.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire
à demander une subvention à la Direction du Livre pour la construction de ce bâtiment sur
un coût objectif de 32 945 300 Francs.

La ville s'engagera à couvrir par le budget communal les dépenses non pourvues
par cette subvention.

PRÉFECTURE
Reçu le 15 NOV. 1984
du RHONE 3

Jean-Paul BRET

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE,
decide d'adopter le rapport ci-dessus transcrit.



Extrait Conforme,

Maire de Villeurbanne,
Ministre de la Defense,

Pour Copie Conforme
L'Adjoint au Maire.

J. J. J.



22

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
PREFECTIVE

Seance du 12 Décembre 1985

Reçu le 17 JAN. 1986

Convocation du - Décembre 1985

Compte rendu affiché le 18 Décembre 1985

Nombre de conseillers en exercice 55

DU RHONE 3

Président M. Charles HERNU - Maire

Secrétaires élus M. Patrick SOCCARDI -

M. Jean-Paul LAMY

Présents MM

Charles HERNU - Maire

Jean-Jack JUEYRANNE - Gilbert CHABROUX - Bernard RIVALTA - Jean-Paul BRET - Melle Brigitte THEVENIEAU - MM. Charles GOURDIN - Michel VALANCE - Mme Raymonde DUFOREAU - Mariène MAERTEN - Marie-Christine ROUSSY - Nathalie VIALLETON - MM. Pierre GRANNEC - Jean MOLLIER - Adjoint. Mme Lucienne DESCARPENTERIE - M. Jean BERLA - Mme Lucette DESGRAND - MM. Georges DUCERF - Céline BRATTI - Georges THOMASSON - Michel MATHIEU - Maurice ORANGE - René RONDY - Jean KRIKORIAN - René CLEMENT - Roger HILLEL - Michel GAUTHIER - Raymond TERRACHER - Mme Christiane ROIG - Mme Marie-Claude THIVILLON - MM. Jean-François PATIN - Michel LAZARTIGUES - Marcel CAMPAN - Mme Elisabeth BEUDOT - Melle Martine TALICHET - MM. Gilbert DEVINAZ - Alain GIROD - Jean-Paul LAMY - Robert FRECHET - Michel RICHELMY - Paul BRUN - René BASSE - Guy ECKENSCHWILLER - Michel FORIEN - Alain GUYON - Gérard MABILLE - M. Christian ARNOUX - Michel SERVY - Patrick SOCCARDI - Conseillers Municipaux.

Excusés Pouvoir : M. Christian DEPIERRE - Mme Pascale CROZON - M. Stéphane BOUDOYAN. Adjoint. MM. Emile TEBOUL - Jacques DUCOS Conseillers Municipaux

Absente : Mme Bernadette GAY Conseiller Municipal

CONSTRUCTION DE LA MAISON DU LIVRE, DE L'IMAGE ET DU SON - LANCEMENT DE L'APPEL

85 180

D'OFFRES

Mesdames, Messieurs,

Rapporteur : M. LE MAIRE

Le 23 Janvier 1984 et le 24 Septembre 1984, notre Assemblée a autorisé Monsieur le Maire à présenter un dossier de subvention au Ministère de la Culture et à signer un contrat d'ingénierie avec Monsieur Mario BOTTA, architecte.

Ce projet a obtenu une subvention de 10 000 000 Francs par un arrêté du Ministère de la Culture en date du 24 Juin 1985 au vu de l'A.P.S. dont le coût prévisionnel est de 32 945 000 Francs.

Je vous demande donc de bien vouloir :

- Approuver le dossier présenté par l'équipe d'ingénierie qui a rédigé un Cahier des Charges pour consulter les entreprises ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres restreint en application des articles 295 et 300 du Code des Marchés Publics, à passer tous les marchés correspondants et à confier à la SOCOTEC le contrôle technique.

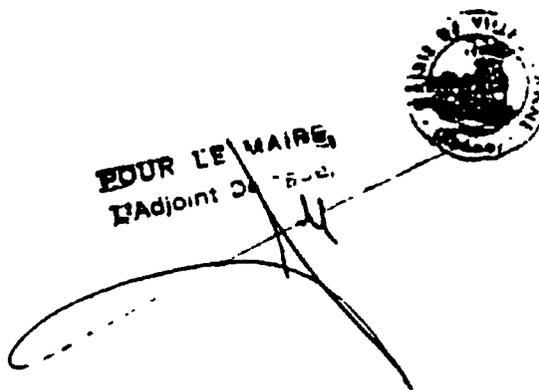
Charles HERNU -

APRES EN AVOIR DELIBERE, Le CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE, décide d'adopter le rapport ci-dessus transcrit.

Pour Extrait conforme

Le Maire de Villeurbanne

POUR LE MAIRE,
L'Adjoint D. S. S.



Libération déposée en Préfecture
le 17 JAN 1986
Délibération exécutoire

10
24

*Extraits du dossier d'aménagement urbain
de E. Pasqual.*

- les travaux de fondations non explicitement définis dans l'avant projet détaillé,
- les frais et les taxes de raccordements aux réseaux publics :
 - . EDF
 - . étude technique et estimation financière
 - . chauffage urbain
 - . PTT
 - . alimentation en eau potable
 - . raccordements pour réseaux d'évacuations
- les frais de démolitions des bâtiments existants dans l'emprise du projet,
- les honoraires des maîtres d'oeuvre et du contrôleur technique,
- les frais pour toutes les études complémentaires qui s'avèrent nécessaires (sondages, reconnaissances...)
- les frais pour dévoiment éventuel des réseaux existants dans l'emprise du projet.

3°) Les querelles politiques entre la municipalité socialiste et l'opposition

La bibliothèque municipale est un équipement qui, malgré son âge vénérable a induit une dynamique dans la ville. Placée en quatrième position dans la Région Rhône-Alpes par la richesse de ses collections, elle a toujours privilégié la transmission des connaissances, une politique d'éducation, ~~pas~~ de conservation.

25

L'attente des usagers exige de trouver d'autres structures ;
d'où le projet de la Maison du Livre, de l'Image et du Son.

Mais, le dossier est l'un des points de discorde entre la municipalité et le groupe de l'opposition. Le désaccord porte essentiellement sur la dimension du projet qui fait que le débat politique majorité-opposition est sévère.

La volonté de la municipalité est d'affirmer le caractère de Villeurbanne, dont la tradition est de permettre l'accès par tous aux diverses expressions culturelles, par son équipement, carrefour des moyens, des supports les plus modernes de la connaissance : "la réalisation d'une Maison du livre de l'image et du son sera un facteur de développement de la ville. Nous voulons un équipement qui soit à la mesure de Villeurbanne. Ce projet possède une ambition architecturale. Son esprit est de s'ouvrir de manière permanente aux nouveaux médias" Jean Paul Bret adjoint chargé des affaires culturelles de Villeurbanne (Lyon Matin 30/09/1985).

Pour le maire de Villeurbanne, Monsieur Charles HERNU, le projet concerne non seulement cette fin de vingtième siècle mais aussi l'aube du siècle prochain : "ce n'est pas faire preuve à mon sens d'une ambition excessive que de vouloir construire pour au moins cinquante ans. Déjà Lyon, mais aussi Grenoble, Annecy, Valence se sont dotées d'équipements à la mesure de leur collection... le goût de la connaissance ne fait que croître. Il est l'une des conditions à un nouvel élan de notre économie" (Lyon Matin 8/10/1985).

Le sens de son intervention est claire. La ville a besoin de cet équipement pour assurer le renforcement de son potentiel économique et culturel. L'ambition du projet est à la mesure des

ambitions de Villeurbanne, voulant étendre son rayonnement en Rhône-Alpes.

L'opposition ne nie pas l'utilité, le besoin de la Maison multi-médias, mais s'inquiète d'une politique culturelle dispendieuse. Michel Forieq a dénoncé le coût de l'opération et surtout le poids de la nouvelle bibliothèque dans le budget-fonctionnement de la ville après son ouverture. Il avance le chiffre de 80 personnes pour "faire tourner" l'équipement et cela lui paraît beaucoup. Par ailleurs, il constate une diminution considérable de la capacité d'investissement de la municipalité pour les années à venir.

La discussion entre la majorité et l'opposition est donc loin d'être close.

La culture : un pôle de rassemblement.



Dire que nous entrons dans l'ère de la communication est devenu commun. Si le livre reste l'outil essentiel de transmission du savoir, d'autres techniques se développent et prennent une part croissante dans la diffusion de la culture.

Les bibliothèques ne pouvaient rester à l'écart de ce mouvement qui conduit à l'élargissement de leurs missions. Créer une Maison du Livre, de l'Image et du Son, c'est non seulement doter la bibliothèque municipale de locaux plus vastes et mieux adaptés, c'est aussi, après d'autres grandes villes de notre région, se donner un outil à la dimension de notre Cité. Mais c'est surtout faire le choix de répondre aux exigences de notre temps.

Car la puissance d'une nation, son indépendance, le niveau de vie et l'emploi de ses habitants dépendront de plus en plus de la connaissance et de la compétence. Aujourd'hui, l'accès à la culture est moins que jamais un luxe qui devrait rester réservé à quelques-uns. Diffuser le savoir, c'est aussi ouvrir de nouveaux espaces de liberté aux citoyens. Partager le savoir, c'est éviter pour demain la création d'une société coupée en deux, entre ceux qui maîtrisent la connaissance et les autres. Prendre son parti d'une telle évolution, ce serait par avance accepter de profonds déchirements sociaux.

Un effort considérable est donc nécessaire. La Maison du Livre, de l'Image et du Son, mais aussi la Médiathèque, les bibliothèques des centres sociaux et des entreprises, l'École des Bibliothèques seront au centre de ces enjeux. En choisissant pour la Maison du Livre, de l'Image et du Son, un architecte de renommée internationale, Mario Botta, nous avons voulu marquer symboliquement notre volonté d'être au cœur de notre époque, au cœur d'un monde où la culture ne doit pas être un facteur de division mais un pôle de rassemblement.

Charles Hernu

Aujourd'hui Villeurbanne

n°13 Février 1986

Charles Hernu
Maire de Villeurbanne
Ancien Ministre

LA BIBLIOTHEQUE DANS VOTRE QUARTIER : à livres ouverts

Avant même son élection, notre équipe, dans son manifeste municipal, se préoccupait de la promotion et de la décentralisation de la culture.

C'est dans cet esprit de décentralisation que s'inscrit l'idée de créer un service de prêt de livres par bibliobus.

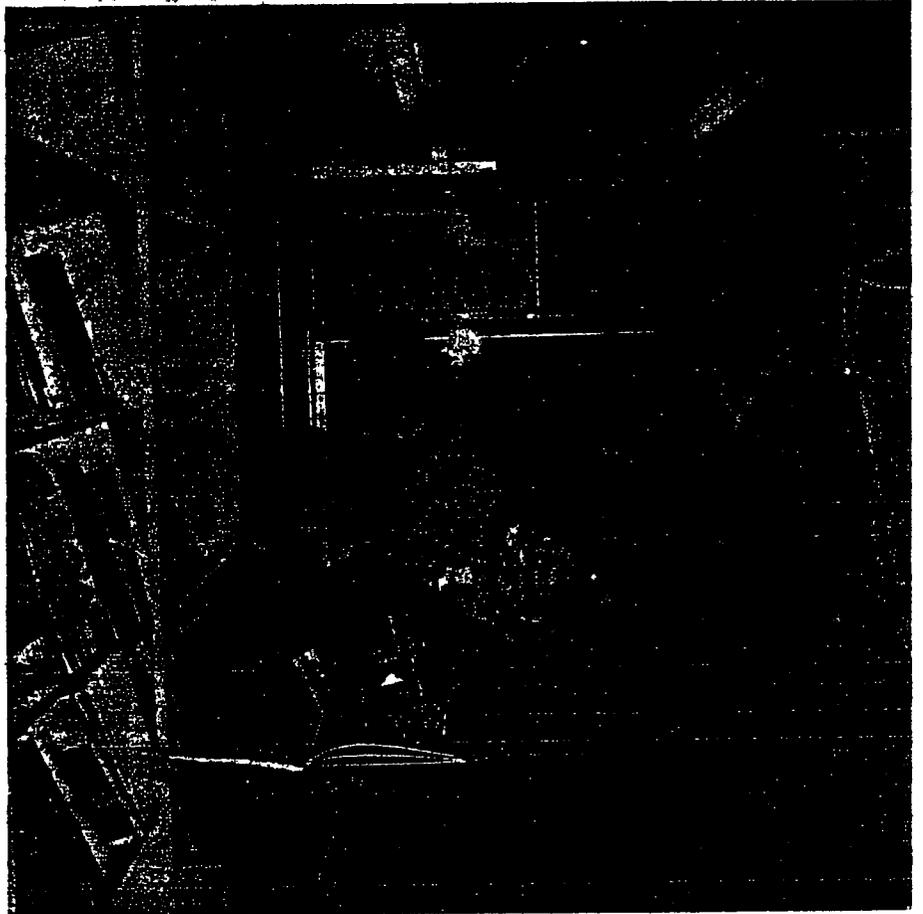
Véritable annexe ambulante de la bibliothèque municipale, le bibliobus n'est plus un projet, il est devenu réalité ; certains ont pu déjà rencontrer ce grand véhicule blanc et rouge portant les armes de Villeurbanne. Il desservira 20 points à travers la ville, en commençant par les quartiers les plus excentrés. - 14 points seront satisfaits dans l'immédiat et desservis progressivement pour la première fois en janvier et février. Il stationnera chaque jour en deux points différents de 14 h 30 à 16 h et de 16 h 30 à 18 h 15, du mardi au vendredi. Le samedi de 10 h à 12 h et de 14 à 15 h 30, et reviendra au même point tous les 15 jours.

Le véhicule est assez vaste pour que le lecteur puisse accéder à l'intérieur, consulter et choisir lui-même ses livres avec les conseils, s'il le désire, de la bibliothécaire Mlle Paquet.

Monsieur Coulaugas, chauffeur du bibliobus, participe lui aussi à l'accueil du lecteur. Une rampe est prévue pour permettre l'accès aux handicapés.

3 000 volumes pourront trouver place dans le bibliobus. On y trouvera : romans, documentaires, albums, bandes dessinées... 50 % des livres sont destinés aux adultes, 50 % aux enfants, satisfaisant ainsi tous les âges. Nous avons pu acquérir, à ce jour, 2 000 volumes. Ce fond de départ sera complété puis renouvelé continuellement.

Une affiche orange signale le premier passage du bibliobus dans chaque quartier concerné.



Points desservis par le bibliobus

- Place d'Espagne - angle rue.P.-Kruger - rue P.-Bresset
- Bd Réguillon - angle rue Bernaix (devant école Marie-Curie)
- Place de la Paix
- Saint-Jean - Centre commercial Saint-Jean
- Chemin de Saint-Jean, devant le stade Firmin
- Place Marango
- Métro Charpenne (place Gabriel-Péri)
- Place Grandclément
- Rue Fontanières (petite impasse Fontanières)
- Avenue Condorcet (face au 9) - centre commercial
- Samourais (place Rivière)
- Place Croix-Lutzet
- Buers (rue du 8-Mai-1945 - angle rue Pr-Bouvier)
- Maison des Associations (46, cours de la République)

POUR S'INSCRIRE : penser à se munir d'une carte d'identité et d'une pièce justificative du domicile, - l'abonnement : 10 F par an pour les adultes, 2 F pour les enfants, - liste des points desservis par le bibliobus.

Dessine-moi une médiathèque...

Fin d'un après-midi d'automne au Tonkin. Vous quittez votre immeuble, futuriste comme une maquette d'architecte, et vous empruntez la passerelle qui surplombe l'avenue Salvador Allende. Au bout, le dôme vitré du CES brille comme un phare.

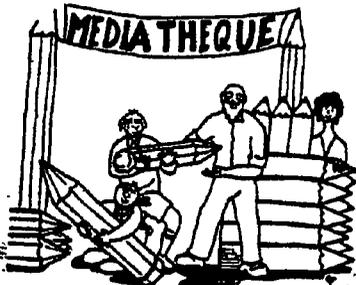
Lorsque vous atteignez ce nouveau havre de l'enseignement, vous obliquez à gauche. Deux portes coulissent à votre approche. Vous pénétrez dans un hall d'accueil. Moquette claire et plantes vertes sur fond de baies vitrées créent une ambiance feutrée. Tout autour de vous, plusieurs portes de verre s'ouvrent sur de grands espaces. Au fronton du bâtiment, la médiathèque* étale ses lettres de néon fluorescent.

Nous sommes en 1983 et la fiction est devenue réalité : le bibliobus exigu où se pressaient les lecteurs l'année dernière a laissé place à un plus large espace. Mieux : aux livres, se sont ajoutés de nouveaux moyens qui contribuent ainsi à une diffusion moderne de la culture.

Une bibliothèque « multi-média » est née et les salles vastes et confortables permettent de mesurer le chemin parcouru. Au deuxième étage : la discothèque, avec prêt de disques et de cassettes, l'auditorium et la vidéothèque avec un stock de vidéo-cassettes diffusées auprès des associations, en attendant un prêt plus important au public. Au premier niveau, la bibliothèque offre un large choix de livres, de journaux et de revues, aussi bien en prêt qu'en lecture sur place. En tout, 380 m² où le livre est devenu un support culturel parmi d'autres.

Une certaine idée de 1983

Avec la réalisation de cet ensemble, la Mairie de Villeurbanne a décidé une réelle décentralisation de la bibliothèque de l'Hôtel de Ville. En outre, elle facilite le développement de la culture sous toutes ses formes, un développement qui reste le maître-mot au regard des aspirations des 10.000 habitants du Tonkin. Aspect non négligeable enfin en s'intégrant au CES et au Centre d'Information et de Documentation, la médiathèque contribue à faire du Tonkin un quartier capable de vivre en



pleine autonomie. Bref, avec la toute récente salle polyvalente, la médiathèque ajoute ce supplément d'âme que réclamaient les habitants. Désormais, scolaires et résidents ont des lieux pour vivre ensemble et animer leur quartier. Ils peuvent y plonger des racines pour humaniser leur environnement, loin des ghettos de sinistre mémoire. La médiathèque est un des éléments qui participe à cet accueil, en proposant un instrument de loisirs et de formation complet.

L'écran de l'ordinateur vous annonce que le dernier roman primé par le Goncourt est sorti. Il sera disponible dans trois jours. Vous choisissez un autre livre pendant que le fichier informatique enregistre votre demande. Votre fils qui vient de sortir de l'école vous rejoint dans l'auditorium. « Les quatre saisons » de Vivaldi accompagnent votre regard qui court sur les terrasses. Quelque chose a changé. L'automne au Tonkin...

L'ART-IMAGE

L'illustration a acquis ses images de noblesse entre deux expositions sur la peinture de Chancrin et la sculpture de Lovato. Réalisée par l'ELAC et présentée au public villeurbanais pendant le mois de janvier, cette galerie de portraits et de dessins en tout genre a ravi ceux qui ont su garder quelque part intacts de vieux souvenirs.

Souvenirs d'enfance. Les premières formes chatoyantes et harmonieuses pour faire passer les lectures anonantes et trébuchantes ; quelques couleurs au fond de la mémoire qui rugissent et résonnent d'étonnements explosifs. L'illustration est-elle seulement adulte ? Si tel était le cas, aurait-on parlé, à l'ELAC ou à l'Hôtel de Ville, des gens d'images ?

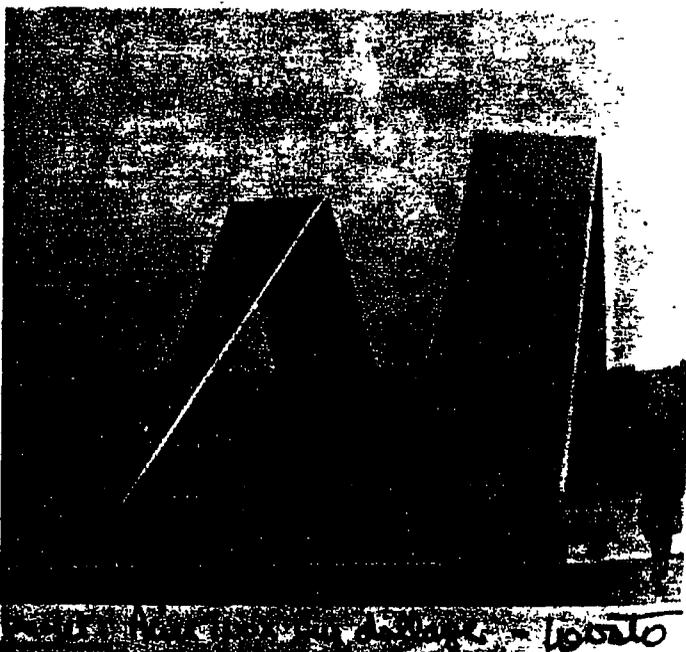
Troisième question : faut-il se demander pourquoi, comme une idée fixe, l'image imprimée, immobile, survit à l'ère audiovisuelle ? Laissons l'explication du paradoxe aux sociologues de la communication. Ne pas boudier son plaisir, surtout. Dévorer les tas d'images qui s'accumulent pour oublier l'état adulte. Fascinés par ces fantômes au galop, par cette régres-

sion imaginaire devenue - enfin - accessible.

S'ennivrer au coin d'une rue, contre une vitrine, devant une bibliothèque, au petit écran même. Illustrez-vous à jamais au plus profond. Certains les prétendent anodines. Ils sont les assassins de « Silence » et de « Monsieur Même », de ceux qui détonnent parce qu'ils s'étonnent. Tous ceux qui espèrent encore... et qu'enfants, on adulait parce qu'ils étaient curieux et éveillés. Les fous ! Avec un dessin, ils refont le monde. Mettez-vous à leur place : comment faire autrement ?...

Vous vous êtes embarqué pour nulle part et toutes les planètes. L'arrimage au rêve a réussi. Planez, vous êtes dans la bonne voie, avec des milliards d'étoiles autour.

Ils sont trois à avoir réalisé cette exposition « gens d'image ». Jean Claverie, Keleck et Nicollet, vous êtes nos gentils mages à nous. Faites comme les autres, ceux des contes enneigés : revenez tous les ans nous apporter des illustrations, des B.D. et des affiches. On peut rêver, non ? ■



Exposition des sculptures et invasions de Lovato, à la mairie, du 29 janvier au 13 mars 1982.

Une fois encore, les Villeurbanais sont venus très nombreux assister à la séance publique du Conseil Municipal, le 23 janvier. Un public attentif que le photographe Marc Riboud, en quête ce soir-là de portraits de Villeurbanais, n'a pas réussi à distraire. Il est vrai que deux dossiers d'importance figuraient à l'ordre du jour de cette séance présidée par le Maire, Charles Hernu: le financement de la future Maison du Livre, de l'Image et du Son, et l'aménagement de la couverture Laurent-Bonnevay.

3 Dossiers

nouveau bâtiment de 5 000 m² environ, sera donc construit, cours Emile-Zola, non loin de la Maison des Sports, à l'emplacement actuel de la Piste de la Prévention Routière.

Pour cette Maison du Livre, de l'Image et du Son, qui coûtera 3 milliards de centimes, la municipalité voudrait obtenir une subvention de l'Etat, égale à 50% du prix de la construction et de l'aménagement. Et pour en bénéficier, il lui faut établir un dossier-programme dès cette année.

A l'heure de la décision, les 12 conseillers d'opposition, en accord avec la philosophie du projet, mais souhaitant plus d'information, se sont abstenus. Une position décidée au cours d'une suspension de séance qu'ils avaient réclamée à l'issue du débat. Successivement, et avant de passer au vote, MM. Lamy, Campan, Queyranne et Bret avaient répondu à leurs interrogations sur la nécessité de construire cette Maison du Livre, sur

sa localisation, sur les répercussions de cet investissement sur les finances locales. J.J. Queyranne, en particulier, avait souligné: "Depuis 1981, la Culture n'est plus un ornement mais un événement fondamental. Il ne peut y avoir de développement économique sans progrès culturel... Nous sommes la 4^e ville de la région Rhône-Alpes. Nous avons le devoir de donner à Villeurbanne les instruments de son développement culturel". Quant à J.P. Bret, il avait expliqué que déjà la Commission Culturelle s'était posée les questions présentées par l'opposition et qu'il n'y avait donc plus nécessité d'épiloguer.

C'est donc à la majorité des voix que le Conseil a décidé de solliciter une subvention du Ministère de la Culture, et d'ouvrir un concours d'architecture pour la réalisation et l'aménagement de cette Maison du Livre. Lors de ce second vote, en effet, l'Opposition s'est, à nouveau, abstenue.

Informé, accueillir...

Déclaration de naissance, inscription sur les listes électorales, établissement des fiches d'état civil... Les occasions ne manquent pas aux Villeurbanais de s'adresser aux Services de la Population de la Mairie, qui, quotidiennement, reçoivent la visite de 300 personnes. Soucieuse de mieux accueillir ce public et d'améliorer les conditions de travail du personnel qui le reçoit, la Municipalité prévoit un réaménagement des locaux de la Mairie.

Brigitte Thevenieau, l'adjointe chargée de la Population, l'a expliqué ainsi:

- faire du 1^{er} étage de la Mairie le lieu d'accueil des Villeurbanais. Les visiteurs pourraient y rencontrer le per-

sonnel municipal actuellement détaché au poste de police pour l'établissement des cartes d'identité, passeports, autorisations de sortie du territoire, déclarations de pertes et de découvertes, - créer un centre municipal d'information et d'accueil intégré dans les services administratifs.

Ces plans ne seront réalisables que si la Mairie loue 500 m² de bureaux dans le cadre de "l'Opération Verlainne" (constructions sur le terrain du chauffage urbain). Les services du personnel et de la comptabilité, libérant les bureaux qu'ils occupent actuellement au 1^{er} étage de la Mairie, pourraient alors y trouver place.

Il ne s'agirait d'ailleurs que d'une mesure transitoire permettant d'attendre l'installation de la bibliothèque dans son nouveau bâtiment, cours Emile-Zola.



La vieille bibliothèque étouffe dans ses murs.

Ploce au Livre, à l'Image et au Son.

La bibliothèque municipale éclate dans ses murs. Les 7 200 lecteurs qui y sont inscrits le savent bien... Les salles qui leur sont réservées dans une aile de la Mairie (côté rue Michel-Servet) et les locaux de la rue H.-Kahn, destinés aux enfants, ne peuvent plus suffire à leurs besoins. 233 000 livres, soit 2 par habitant, sont en effet prêtés chaque année aux Villeurbanais.

Face à cette demande importante, la bibliothèque "étouffe" donc. C'est Jean-Paul Bret, l'adjoint aux Affaires Culturelles, qui l'a expliqué aux élus municipaux, le 23 janvier, alors que le Conseil devait se prononcer sur une demande de subvention, auprès de la Direction du Livre du ministère de la Culture, pour réaliser une nouvelle bibliothèque multimedia. Pour J.-P. Bret, il est urgent d'élargir les locaux de la bibliothèque, d'étendre la compétence du service à d'autres moyens de communication: vidéo, disques, œuvres d'art.

Rue Michel Servet, il est, bien sûr, impossible de "pousser les murs". Un

La nouvelle bibliothèque multi-média : un lieu culturel vivant et d'avenir accessible à tous

En votant le projet d'emprunt nécessaire à la réalisation de cette bibliothèque multi-média, le groupe communiste s'inscrit dans la pluralité des moyens culturels mis à la disposition du public en un lieu unique.

Ce sera un outil moderne, exemple culturel par sa conception architecturale et ses différents modes d'expressions : biblicque, vidéobrique, discographique, cartothèque.

L'ensemble de ces moyens en feront un lieu culturel vivant, d'avenir accessible à tous pour une somme modique.

La majorité du niveau culturel et de toutes créations pour la population sont souvent la cible des objectifs réducteurs de la droite.

En Rhône-Alpes, le rattachement des communes limitrophes de Saint-Etienne est un exemple.

Et nous ne sommes pas étonnés de l'abstention du groupe villeurbannais au dernier conseil municipal sur le projet d'emprunt nécessaire à l'éducation de cette bibliothèque multi-média. L'importance du livre et de la lecture par rapport à l'acquisition du langage chez les enfants trouve toute sa place dans cette espèce culturelle, structure socio-éducative tout à fait indispensable à l'école. De même, le monde de l'image et du son de plus en plus présent à travers l'extraordinaire avancée des techniques vidéo, trou-

vent la toute son expression. L'architecture de Villeurbanne permettra une nouvelle approche de tout encore inconnue dans la cité.

Ce nouvel ensemble intégrera les dernières techniques informatiques de traitement du texte, sonnera d'avant-garde qui lui confèreront un fonctionnement d'avant-garde.

La voix du Lyonnais 10.05.1984

Polémique

Bibliothèque multimédia : suite

M. Bret répond

A la suite de certaines critiques émises par M. Frechet à propos de la bibliothèque multimédia (« Le Progrès » du 12 juillet), Jean-Paul Bret, adjoint chargé des affaires culturelles, prend à son tour la plume pour répondre au conseiller municipal « indépendant ».

Dans un communiqué M. Bret estime que ce qui transparait du propos de son « adversaire » « c'est que tout ce qui est

culturel est synonyme d'inutile et de superflu. A la rigueur, M. Frechet veut bien un peu de culture, mais à condition que cela ne coûte rien ou presque ».

Quand M. Frechet parle de « prix exorbitant » pour la future bibliothèque, M. Bret précise que « le coût prévisionnel se situe à l'exacte moyenne de ceux prévus pour des équipements de ce type dans d'autres villes ».

Pour l'adjoint au maire, M. Frechet est « un nostalgique de la période d'avant 1977, celle où Villeurbanne était devenue un véritable désert culturel ».

Et M. Bret de conclure sur les bienfaits d'une politique culturelle dynamique « Elle contribue non seulement à une meilleure qualité de la vie et au rayonnement de notre cité, mais aussi à son développement économique ».

Le Progrès 13.07.1984

Maison du Livre, de l'Image et du Son

Charles Hernu et Jack Lang :

« C'est la basilique de la culture »

Ceux qui préparent l'avenir ne doivent pas perdre ! Telle est la leçon développée hier par Charles Hernu et Jack Lang avec, pour démonstration, la pose de la première pierre de la Maison du Livre, de l'Image et du Son. L'œuvre marquante du mandat de la municipalité villeurbannaise. Ce projet figure dans les vingt soutenus par le président de la République.

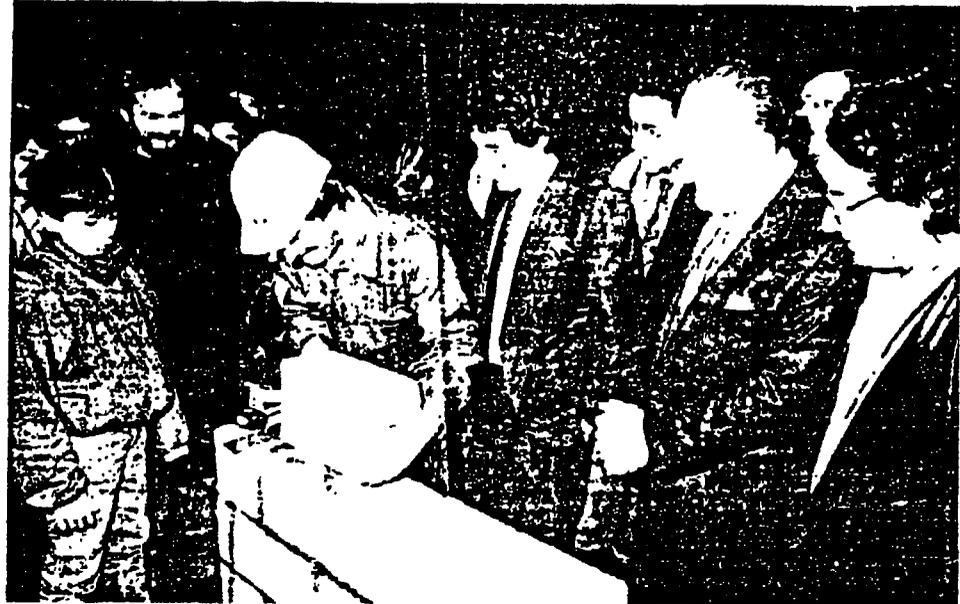
Atmosphère ! Des projecteurs éclairent une immense fosse fondation de la future maison des médias. Le froid ! Et une foule dense surplombant la dépression. Ambiance chaleureuse ce contact passe très vite. Pourtant Charles Hernu accompagné de Jean Poperey (1) ne permettra à Jack Lang le ministre de la Culture, de tester dans cette fosse que le temps de la pose symbolique de la première pierre. Mais le climat est à l'euphorie. L'euphorie de la fête. Rock à la Maison des Sports avec un concert attendu déjà par des dizaines de jeunes. Création au carrefour des artistes organisée au centre culturel ! Et puis chez les sympathisants socialistes Jack Lang bénéficie d'une cote élevée.

Tous ces éléments ont soulevé Rarement Villeurbanne a accueilli avec autant de spontanéité un ministre en visite officielle.

Le temps était venu

Charles Hernu a défendu dans le chœur retrouvée de l'Hotel de Ville, son projet de la maison des médias. En effet l'opposition municipale a toujours manifesté et manifestera encore de sérieuses réserves sur le dimension de l'équipement par rapport aux possibilités de la ville. « Le mise en chantier résulte tout d'abord d'un accord passé entre l'équipe que j'anime dans cette maison et la population », a réaffirmé Charles Hernu. « Cet équipement constitue l'un des points forts du manifeste sur lequel nous avons été élus en 83. Les engagements que nous avons pris nous les avons tenus. C'est d'abord une question de principe et puis il y a également des raisons de bonnes raisons. Et d'énumérer justement les points de son argumentation.

Villeurbanne possède déjà une tradition dans le domaine de la lecture publique. Lazare Goujon l'avait voulu en lançant son opération du nouveau centre ville en 1934. Aujourd'hui la bibliothèque que est la quatrième de la région Rhône-Alpes avec un fond de cent vingt mille livres. Une réussite dont le revers est déterminé l'absence des installations. Par ailleurs les supports culturels évoluent. A côté du livre ont surgi de nouvelles formes de communication. L'expérience menée à la médiathèque du Tonkin incite la ville à poursuivre dans cette voie. Ambition encore ! La municipalité revendique le rôle de l'audace. Le projet doit non seulement être un carrefour des médias mais aussi approfondir les besoins non encore exprimés des futurs usagers. La Maison du Livre de l'Image et du Son se doit de



Jack Lang, aux côtés de Charles Hernu dans l'immense fosse où a été posée la première pierre de cette Maison du Livre, de l'Image et du Son.

posséder ce caractère de polyvalence. Charles Hernu est content. « En choisissant pour cet équipement un architecte renommé international Mario Botta, nous avons voulu marquer symboliquement notre volonté d'être au cœur de notre époque, au cœur d'un monde où la culture ne doit pas être un facteur de division, mais un pôle de rassemblement. » Dernier coup de patte à ceux qui ont refusé le projet Charles Hernu lance : « Ils ne veulent pas la diffusion du savoir. Le monde ne présente plus l'équipement, il utilise pour mieux repousser les

crisques. Un ton de campagne qui n'est que surprenant ! Villeurbanne aura donc « sa basilique de la culture ».

Un projet exceptionnel

Un ton repris par Jack Lang. Il a souligné l'effort et la volonté constante de son ministère pour assurer le développement de la lecture publique. Il n'a eu aucune hésitation lorsqu'on lui a présenté le projet de la Maison du Livre, de l'Image et du Son. « C'est un projet exceptionnel digne du XXI^e siècle. L'Etat finance d'ailleurs largement les

travaux, la subvention est de 10 millions de francs. Une subvention elle-même exceptionnelle. « La population manifeste de plus en plus d'intérêt à la lecture publique. Ce fut et cela restera l'une de nos priorités. » Le ministre de la Culture a ensuite félicité Mario Botta. Un architecte qu'il apprécie beaucoup plus que son ministère finance également la Maison de la Culture de Chambéry réalisée par l'architecte tessinois. Pour terminer cette manifestation Charles Hernu a respecté une autre tradition. Il a fait Jack Lang citoyen d'honneur de Villeurbanne. Puis

ils se sont rendus à la fête. Un spectacle non stop « La Culture c'est avant tout, l'esprit de la joie », a lancé un des jeunes créateurs invités par le Club Zenith. 1) de nombreuses personnalités étaient présentes : MM. Quevrenne, Collomb, députés, Rivollet, Chabreau, conseillers généraux, M. Jacquet, directeur de l'Avant-midi, et M. Gabet, directeur de notre journal.

Yves ESPAGNET

L'opposition municipale absente

Les élus de l'opposition n'ont pas eu le temps d'assister à la pose de la première pierre. En effet, M. Michel Foray, président du groupe, considère ce projet comme nuisible à Villeurbanne. Pour lui, la Maison du Livre, de l'Image et du Son, entraînera des surcharges considérables dans le budget de fonctionnement de la ville. Par ailleurs, il constate une démission considérable de la municipalité pour les années à venir.



Pose de la 1^{re} pierre de la Maison du livre, du son et de l'image à Villeurbanne

A Villeurbanne la Maison du livre de l'image et du son

L'un des vingt grands projets de Province

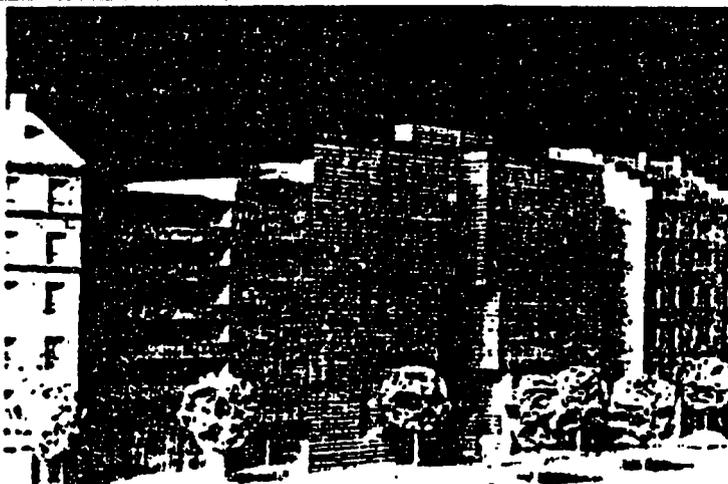
La future Maison du livre de l'image et du son dont le début de la construction est programmée pour décembre 1985 a déjà beaucoup fait parler d'elle. La ville de nouveau a l'honneur depuis qu'elle a officiellement pris place dans la liste des vingt projets culturels pour la province dont la réalisation avait été annoncée par le président de la République le 9 mars 1982. Une revue spécialisée d'urbanisme consacre ce mois 4 pages à ce grand chantier villeurbanne qui devrait s'achever en juin 1987 et permettre l'ouverture de l'équipement du public en octobre de la même année.

La volonté de doter la cité d'une nouvelle bibliothèque s'est affirmée au sein de l'exécutif municipal dès le début du second mandat de Charles Henu. Il est un fait que les locaux de l'actuelle Bibliothèque sont tout à la fois trop exigus et mal adaptés, tant pour la modernisation des services que pour l'introduction des nouveaux médias. Le projet, prévu sur huit niveaux, pour un total de 5 500 m² intègre un étage réservé à l'audiovisuel ainsi que l'installation d'une antenne pour A noter la possibilité d'évolution des aménagements intérieurs en fonction de l'évolution des médias eux-mêmes.

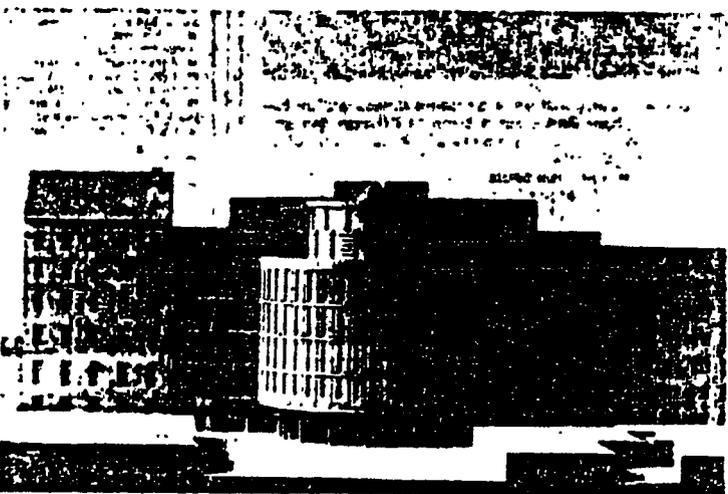
Architecture monumentale

L'ensemble, qualifié de monumental, sera situé cours Émile-Zola en face du centre culturel, sur l'emplacement de l'actuelle piste de prévention routière. Pour Jean-Paul Bret, adjoint à l'action culturelle, cette construction devrait satisfaire « au même souci de qualité et de rigueur que celui que nous avons dans le domaine des arts plastiques ». Pour répondre à ces exigences un concours d'architecture a été organisé en janvier 1984. Quatre mois plus tard, le projet de Mario Botta est retenu pour son parti pris architectural monumental.

Mario Botta, diplômé de l'Institut universitaire d'architecture de Venise, exerce depuis 1970 en Suisse dans le canton du Tessin dont il est originaire. Sa renommée internationale est essentiellement fondée sur la conception de maisons individuelles — dont la célèbre maison ronde de Stabio — et d'édifices urbains d'utilisation collective. On sait d'ores et déjà que la Bibliothèque multimédia présentera une structure en piliers d'et voiles en béton armé recouvert de pierres égrées en deux nuances. Métalux translucides et huisseries métalliques noires compléteront la structure externe. L'organisation de l'espace inter-



La future bibliothèque face au cours Émile-Zola



Facade côté parking et un puits central de lumière

ne fait apparaître un « puits central de lumière » qui va en s'éclaircissant du sommet à la base de la construction.

Accès à tous les médias

Quant au prêt lui-même, il sera totalement informatisé et permettra l'accès à tous les médias représentés dans la maison.

Dans les locaux de l'actuelle bibliothèque de l'hôtel de ville, chacun travaillera déjà à cette information future. Deux cent cinquante volumes dans un premier temps, à mettre en fiche, vont pour l'instant être acquis. Ils ne seront complétés et élargies les collections de prêt.

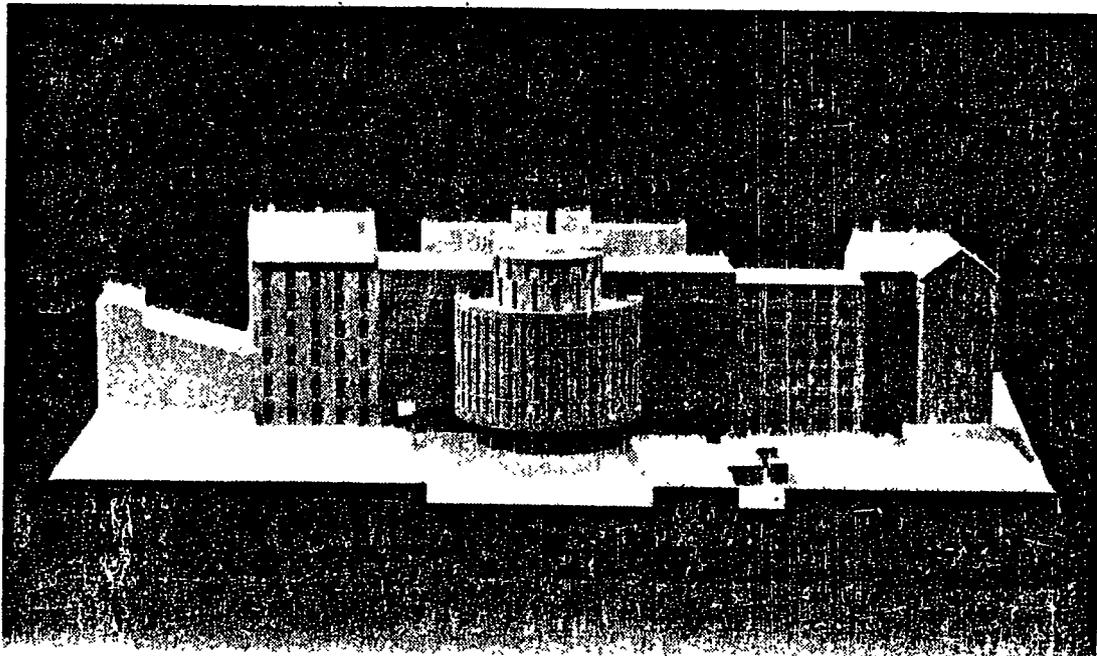
Reste le coût du projet, évalué à 27 millions de francs (valeur

en juin 1984) dont 46 % sont pris en charge par l'Etat.

Un nouvel équipement à la dimension des ambitions culturelles de la cité, ainsi apparaît aujourd'hui la Maison du livre de l'image et du son qui devrait compléter l'ensemble sportif, constituant déjà le T.N.P., le nouveau musée et l'école de musique.

de Progrès 29.07.1985

Une bibliothèque du XXI^e siècle avec son et image



Une architecture résolument monumentale

Dépoussiérer la bibliothèque municipale, c'est d'ordinaire la question que l'on discute, au conseil, entre le feu rouge d'une impasse et la réfection d'un four à pain antédiluvien. Mais pas à Villeurbanne. La Maison du livre, de l'image et du son, pensée en 1979 (dont la dernière pierre sera posée fin 1987) est un grand

projet d'envergure nationale. Il coûtera, en tout et pour tout, quelque 35 millions de francs (10 millions venant de l'Etat). Mais, à Villeurbanne, cela ne surprend personne. Il fallait bien un tel effort pour moderniser la légendaire bibliothèque municipale, conçue en 1936 en même temps que les gratte-ciel et la mairie (c'est elle qui l'abrite), qui sym-

bolisait l'avènement d'une nouvelle politique culturelle. Et, à dire vrai, le bébé ne manque pas d'allure : 5 500 mètres carrés de locaux ultra-modernes et parfaitement fonctionnels ! En plus de la bibliothèque, la maison du livre comprendra une vraie librairie commerciale que la municipalité est en train de pressentir (l'on parle de la FNAC notamment).

« Il n'y aura pas de concurrence, explique Jean-Paul Bret, l'adjoint au maire chargé de la culture. Au contraire, nous comptons sur une réelle synergie entre ces deux pôles. » Cette librairie participe en tout cas au souci manifeste de rendre attractive la nouvelle bibliothèque. Il faut dire que l'ancienne, si glorieuse fût-elle, croulait sous le poids de ses 205 000 volumes. « Nous avons voulu créer une logique de désir, poursuit Jean-Paul Bret, les livres sont présentés comme dans une librairie classique, certains seront mis en valeur et promotionnés, tous seront en prêt direct ! » A la bibliothèque s'ajoutera un secteur enfant très étoffé, une artothèque (principalement des lithographies), une compactothèque et l'archivage du patrimoine régional en vidéodisque. Encore devra-t-on habiller le tout. « Il fallait saisir cette occasion pour faire un grand projet architectural », s'enthousiasme Jean-Paul Bret. Pour bien marquer ses intentions, la mairie fait appel à un architecte suisse, connu dans le monde entier : Mario Botta ; lequel conçoit un bâtiment spectaculaire, résolument monumental et surtout parfaitement gérable. « La maison fonctionnera avec trente-trois personnes », exulte Jean-Paul Bret qui ne manque pas de citer la centaine d'employés de la bibliothèque municipale de Lyon. Ouverte au public début 1988, la maison du livre devrait être aussi une vitrine permanente des recherches et des nouveautés en matière de vidéo et de nouvelles images. C'est en tout cas l'objectif avoué de la municipalité : « La bibliothèque doit pouvoir répondre aux besoins de notre temps ! »



Jean-Paul Bret, adjoint chargé de la culture

Le Matin 2 novembre 1986

